

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2017

Le vendredi quatorze avril deux mille dix-sept à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moullins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi sept avril deux mille dix-sept et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M.PERISSOL, Maire,

Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE, Mme RONDEPIERRE, M. KARI, M. LUNTE, M. BENZOHRA, Mme GAUTIER DE BREUVAND, M. LESAGE, Mme MARTINS, Mme TABOURNEAU-BESIERIS, M. BRAZY, Mme EYRAUD, Mme CHARMANT, Mme LEMAIRE, Mme EHRET,

M. LAHAYE, Mme VEZIRIAN, M. MONNET, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. MOREAU qui a donné pouvoir à Mme DEMURE

M. BEAUDOUIN qui a donné pouvoir à M. LESAGE

Mme HOUSSAIS qui a donné pouvoir à M. BRAZY

M. BUDAK qui a donné pouvoir à M. KARI

M. MICHAULT qui a donné pouvoir à M. PLACE

Mme VERDIER qui a donné pouvoir à Mme TABUTIN

M. DUPRE qui a donné pouvoir à Mme EHRET

M. GILARDIN qui a donné pouvoir à M. LUNTE

M. ROSNET qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND

Mme OUARDIGUI qui a donné pouvoir à Mme GAUTIER DE BREUVAND

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BRAZY

MONSIEUR MONNET – Petite intervention de début de séance.

MONSIEUR LE MAIRE – Tu sais que la séance n'a pas encore débuté.

MONSIEUR MONNET – Alors...

MONSIEUR LE MAIRE – Elle ne débute qu'après l'appel.

MONSIEUR MONNET – Donc, après l'appel c'est juste pour vous informer pour protester contre le fait que les Moulinois n'ont pas accès à la tribune dans le cadre des matchs de l'Académie. Nous avons décidé de faire la séance debout pendant une heure et demie et ça, jusqu'à chaque conseil, jusqu'à ce que vous permettiez aux Moulinois d'accéder à la tribune. Des Moulinois qui, je le rappelle, payent des impôts et des fois depuis plus longtemps que nous.

MONSIEUR LE MAIRE – Bah, vous resterez debout. Puisque tu me parlais de la durée des interventions, ceci vous invitera à synthétiser. Cela étant dit, on ne peut pas réduire à une caricature le problème des Moulinois. Les Moulinois ne sont pas debout. Je le rappelle, une nouvelle fois, il y avait deux objectifs assignés au football. Le premier, c'était d'avoir une équipe qui joue à un haut niveau, ce qui est une attente très forte de l'opinion moulinoise, mais pas seulement des Moulinois, de tous les habitants de notre territoire, premier point. Deuxième point, il y avait une demande que les jeunes équipes puissent continuer à être formées dans une Académie Moulinoise. Et donc, on a poursuivi ces deux objectifs et on a doté Moullins Yzeure Foot d'un côté et l'Académie Sportive Moulinoise de moyens conséquents et je parle notamment pour l'Académie, qui a eu des moyens bien plus importants que ce que les clubs consacrent à la formation des jeunes. On a rempli le cahier des charges que l'on avait annoncé et qui avait été validé. D'ailleurs,

objectivement, aujourd'hui ces deux objectifs sont atteints dans la mesure où Moulins Yzeure Foot quelques soient les difficultés rencontrées par la nouveauté de ce rapprochement, aujourd'hui est en milieu de tableau pour faire simple et d'autre part, l'Académie Sportive Moulinoise remplit l'objectif assigné quant à la formation des jeunes.

Ce que tu évoques est un autre problème qui n'avait jamais fait l'objet d'un engagement de notre part, qui est que l'Académie Moulinoise derrière l'objectif de formation des jeunes poursuit un autre objectif qu'elle assume toute seule et qui n'a jamais fait l'objet d'un aval de notre part, qui est de faire jouer une équipe de séniors. Donc ça, c'est un objectif qui n'a jamais fait l'objet d'une validation ici, jamais fait l'objet d'une validation avec eux et donc si vous voulez être debout, soyez debout, mais cela n'est pas du tout ce que nous avons convenu ici et face aux équipes. Je l'ai encore redit récemment à quelqu'un qui venait me voir au nom de l'Académie.

MONSIEUR LAHAYE – Monsieur le Maire, je regrette pour ma part que l'on n'ait pas le procès-verbal du dernier Conseil Municipal, puisque l'on est dans la période du budget et du débat d'orientations budgétaires. Il aurait quand même été intéressant que l'on ait ce rapport.

Ensuite, je l'ai signalé aussi, nous avons eu un changement de date par rapport à la date annoncée et une fois de plus, nous n'avons pas été prévenus, on l'a appris simplement par la convocation de la date de commission ce qui fait qu'il y a un certain nombre d'absents aussi parmi votre majorité et je pense aussi que le week-end de Pâques n'est pas forcément le meilleur choix.

MONSIEUR LE MAIRE – Alors, pourquoi ce changement de date ? C'était parce qu'on était tenu de passer l'Agglomération avant. On a échangé, on avait réservé les deux vendredis et on a échangé entre l'Agglomération et la Ville.

Vous avez vu les décisions qu'on a été amenées à prendre entre le 1^{er} février 2017 et le 27 mars 2017. Avez-vous des observations ? Il n'y a pas d'observations.

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM201731

1. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR PLACE - Avant d'adopter le budget primitif, il nous faut reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2016 pour le budget principal de la Ville et pour les quatre budgets annexes.

En ce qui concerne le budget principal de la Ville, les résultats de clôture sont estimés au 31 décembre 2016. Il convient donc de constater un déficit d'investissement de 484 185,43 euros et un excédent de fonctionnement de 8 685 194,88 Euros, ainsi que des restes à réaliser en investissement de 2 546 678,97 euros en dépenses et 572 910,74 euros en recettes.

Il convient donc de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 6 227 241,22 euros en section de fonctionnement au budget de 2017 et une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au budget de 2017 soit la somme de 2 457 953,66 euros. A chaque fois, il s'agit de la différence obtenue entre les sommes dont je vous ai parlé juste avant.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre, abstention ? Cinq abstentions.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Considérant qu'une fois le besoin de financement en investissement couvert, le solde de l'excédent de fonctionnement est libre d'affectation en investissement (compte 1068) ou en fonctionnement (compte 002),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016 de la section d'investissement qui correspond à un déficit d'investissement de 484 185,43 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2016 de 2 546 678,97 Euros en dépenses d'investissement,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2016 de 572 910,74 Euros en recettes d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 2 457 953,66 Euros (484 185,43 + 2 546 678,97 – 572 910,74),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016 de la section de fonctionnement de 8 685 194,88 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2016 à hauteur du besoin de financement soit 2 457 953,66 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 soit 6 227 241,22 Euros en section de fonctionnement (8 685 194,88 – 2 457 953,66),

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Constate :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 484 185,43 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 8 685 194,88 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 2 546 678,97 Euros en dépenses et 572 910,74 Euros en recettes.

Reprend :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 484 185,43 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 8 685 194,88 Euros,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2017, soit la somme de 2 457 953,66 Euros (484 185,43 + 2 546 678,97 – 572 910,74),

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 6 227 241,22 Euros (8 685 194,88 – 2 457 953,66) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201732

2. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

MONSIEUR PLACE – Nous allons de la même manière constater les résultats de clôture estimés au 31 décembre 2016. Il convient donc de constater un déficit d'investissement de 451 701,45 euros, un excédent de fonctionnement de 734 452,93 euros et des restes à réaliser en investissement d'un montant de 86 550,89 euros en dépenses. En conséquence, il nous faut reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement, soit 538 252,34 euros et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 196 200,59 euros.

MONSIEUR LE MAIRE – Abstentions toujours, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M4 modifiée concernant la procédure de reprise anticipée des résultats, chapitre 5 paragraphe 6,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016 de la section d'investissement faisant apparaître un déficit d'investissement de 451 701,45 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2016 de 86 550,89 Euros en dépenses d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 538 252,34 Euros (451 701,45 + 86 550,89),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016, de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 734 452,93 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2016 à hauteur du besoin de financement soit 538 252,34 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 soit 196 200,59 Euros (734 452,93 – 538 252,34)

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'année 2016 au budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération du 12 avril 2017 du Conseil d'Exploitation de la Régie des Parcs de stationnement,

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Constate :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 451 701,45 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 734 452,93 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 86 550,89 Euros en dépenses,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2017, soit la somme de 538 252,34 Euros (451 701,45 + 86 550,89)

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 196 200,59 Euros (734 452,93 – 538 252,34) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201733

3. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

MONSIEUR PLACE – De la même manière, nous constatons un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 22 923,11 euros, un excédent de fonctionnement de 1 304 614,07 euros et des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 143 474,44 euros. Ce qui va nous permettre de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour l'année 2017, soit la somme de 166 397,55 euros et de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 138 216,52 euros.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre, abstention toujours ? Là, vous votez pour, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M4 modifiée concernant la procédure de reprise anticipée des résultats, chapitre 5 paragraphe 6,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016, de la section d'investissement faisant apparaître un déficit d'investissement de 22 923,11 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2016 de 143 474,44 Euros en dépenses d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 166 397,55 Euros (22 923,11 + 143 474,44),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016, de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 304 614,07 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2016 à hauteur du besoin de financement soit 166 397,55 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 soit 1 138 216,52 Euros (1 304 614,07 – 166 397,55)

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'année 2016 au budget de l'exercice 2017,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 22 923,11 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 1 304 614,07 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 143 474,44 Euros en dépenses

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2017, soit la somme de 166 397,55 Euros (22 923,11 + 143 474,44).

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 138 216,52 Euros (1 304 614,07 – 166 397,55) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201734

4. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE CAMPING

MONSIEUR PLACE – En ce qui concerne le budget annexe du camping, les résultats de clôture sont toujours estimés au 31 décembre 2016. Il convient de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement, soit la somme de 26 786,12 euros, qui est le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016. Il est de même pour le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 11 863,61 euros, qui sont la différence entre l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement.

MONSIEUR LE MAIRE – Toujours unanimité, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016 de la section d'investissement faisant apparaître un déficit d'investissement de 26 786,12 Euros,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 26 786,12 Euros,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016 de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 38 649,73 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2016 à hauteur du besoin de financement soit 26 786,12 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 soit 11 863,61 Euros (38 649,73 – 26 786,12),

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'année 2016 au budget de l'exercice 2017,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate

· un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 26 786,12 Euros,

· un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 38 649,73 Euros,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget 2017, soit la somme de 26 786,12 Euros,

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 11 863,61 Euros en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201735

5. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE THEATRE

MONSIEUR PLACE – Vous savez que c'est une subvention d'équilibre que l'on vote régulièrement. Pour 2017, on va donc se baser sur les résultats de clôture estimés au 31 décembre 2016. On constate donc un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 46,97 euros, un excédent de fonctionnement de clôture de 46,97 euros et des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 99,18 euros. On vous demande donc de reprendre par anticipation l'excédent de fonctionnement en investissement au budget 2017, soit la somme de 46,97 euros.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016 de la section d'investissement faisant apparaître un déficit d'investissement de 46,97 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2016 de 99,18 Euros en dépenses d'investissement,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2016 de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 46,97 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 à hauteur du déficit d'investissement soit 46,97 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'année 2016 au budget de l'exercice 2017,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate :

- Un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 46,97 Euros,
- Un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 46,97 Euros,
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 99,18 Euros,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget 2017, soit la somme de 46,97 Euros.

Délibération n°DCM201736

6. BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2017

MONSIEUR LUNTE – Monsieur le Maire, chers collègues, conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, merci de me donner la parole et de me permettre de vous présenter et de vous établir un rapport du budget primitif 2017. Vous avez à votre disposition trois documents. D'abord la délibération proprement dite n° 6, c'est cette délibération-là qui fera l'objet de votre vote à la fin. Après, il y a le document volumineux « Budget primitif 2017 », dont je vous recommande la lecture des parties annexes comme la présentation par fonctions croisées, les subventions versées, l'état du personnel, etc. ainsi que nos quatre budgets annexes. Après, nous avons aussi la petite brochure au format A5, « budget 2017, Ville de Moulins, sa gestion et ses actions », c'est cette brochure que reprend la présentation sur l'écran page 16. Les pages précédentes restent toujours intéressantes à consulter mais elles ont été présentées et débattues lors de notre débat d'orientations budgétaires, il y a quelques semaines.

Chers collègues, nous allons entendre et parler chiffres, beaucoup de chiffres, mais n'oublions jamais qu'ils ont tous trait à la communauté d'hommes et de femmes que compose notre ville. Ils traduisent parfois les tristes vérités de misère et de souffrance notamment dans le domaine social, parfois des moments joyeux, une population en fête, parfois des espoirs et des opportunités pour nos enfants, mais toujours l'humain.

Le budget est l'expression matérielle de nos efforts pour régler au mieux la vie commune de cette ville en tenant compte des intérêts de tous, mais des plus faibles d'abord. Les conclusions du débat d'orientations budgétaires étaient, selon moi, pour le contexte économique et budgétaire français et européen compliquées. La Ville de Moulins, pour la 23^{ème} fois consécutive, n'augmente pas ses impôts, contient ses dépenses de gestion, maintient son faible encours de dette, opère une épargne de gestion positive et poursuit une politique d'investissement volontaire pour rendre la ville plus agréable pour ses habitants et attirante pour ceux qui viennent nous voir que ce soit pour quelques heures ou pour toute la vie. Phrase assez longue, j'en conviens, mais consensuelle, je l'espère.

Le budget, comme vous le savez, c'est le document essentiel d'une commune qui reflète les choix et les orientations des élus et le tout représente les habitants. Le budget que nous allons débattre, s'appelle primitif, non pas à cause de son manque de civilisation mais parce qu'il risque de connaître des modifications en cours de l'année qui tiennent compte des évolutions ultérieures non prévisibles au jour d'aujourd'hui. Nous devons donc appliquer une règle de prudence. Autre règle, de manière systématique, nous avons tendance à sous-estimer légèrement les recettes et à surestimer légèrement les dépenses notamment pour anticiper les imprévus. Ainsi, nous essayons de respecter le principe de la sincérité du budget.

On va d'abord regarder une diapositive qui ne se trouve pas dans votre brochure. Je remercie le service des finances de l'avoir produit. C'est une vue d'ensemble du budget principal sur une page. On y découvre d'abord que notre budget principal s'équilibre en 2017 à la somme globale de 38,6 millions d'euros soit 400 000 euros de moins qu'en 2016. Ensuite, vous voyez quatre carrés qui forment ensemble un grand carré, c'est notre budget avec l'investissement en haut et le fonctionnement en bas, dont l'addition donne le total. Les dépenses sont à gauche et les recettes sont à droite pour chacune des deux sections. Les sommes doivent être identiques. Le but est de créer une pleine harmonie budgétaire, une harmonie à trois niveaux. D'abord, une harmonie à l'intérieur de chacun des quatre carrés. Par exemple, dans le carré « recettes investissement »,

il faut trouver le bon niveau entre l'épargne nette et l'emprunt pour financer des investissements. Deuxièmement, il y a aussi une harmonie entre chacun des quatre carrés, ainsi les dépenses de fonctionnement doivent se soumettre aux recettes de la même section, c'est-à-dire être inférieures, afin de pouvoir servir aux recettes d'investissement qui, elles, financent les dépenses de cette section. Enfin au troisième niveau d'harmonie, les quatre carrés doivent être en harmonie avec leur environnement, c'est-à-dire en premier lieu, avec les attentes citoyennes en termes de fiscalités et d'équipements, mais aussi avec les contraintes réglementaires de l'État ou encore avec les concours financiers des autres collectivités.

Compte tenu de tous ces paramètres, on peut dire que c'est aussi une harmonie qui cherche à exprimer une certaine beauté budgétaire, si on peut dire ça, il est aisé de comprendre que la pleine harmonie restera un idéal jamais atteint, mais cela donne une orientation et cela ouvre les regards sur les compromis nécessaires qui sont non seulement une contrainte mais aussi la noblesse de la politique.

Ensuite, vous voyez, tout en haut en vert foncé dans chacun des carrés, les reprises des résultats, à l'exception du carré « dépenses de fonctionnement ». Par définition, nous pouvons avoir des restes à réaliser et donc à reprendre dans l'exercice suivant. Pour un budget municipal comme pour la vie de chacun d'entre nous, on ne remet pas tout à zéro au 1^{er} janvier, on continue de porter les joies et les peines des années précédentes. Le principe de l'annuité budgétaire ne fait rien, on est obligé de tenir compte du passé, qui pour notre ville a commencé en termes budgétaires en 1232 avec la franchise. On ne fait jamais table rase.

Ensuite, on distingue dans chacun des carrés, des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordres. Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésoreries, c'est-à-dire des mouvements réels. À l'inverse, des transferts de crédit peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou à d'autres recettes de la même section sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel. On parle alors d'opérations d'ordres, qui sont nécessaires pour retracer les mouvements qui ont un impact sur l'actif de la vie. Vous voyez des chiffres de la valeur du mouvement réel et d'ordre dans chacun des quatre carrés. On arrive à un total de mouvement réel d'ordre pour l'investissement de 9,5 millions d'euros. C'est un peu plus que l'année dernière où c'était de 8,8 millions d'euros. Pour le fonctionnement, nous en sommes à 29 millions d'euros, c'est un peu moins que l'année précédente où nous étions à 29,4 millions d'euros.

On peut maintenant entrer dans la section de fonctionnement. Dans le fonctionnement, nous inscrivons des recettes à hauteur de 22,6 millions d'euros dont 12,2 millions d'euros sont des impôts et taxes. Nous avons les dotations, participations et subventions qui s'élèvent à 7,5 millions d'euros. Il y a aussi 1,7 million de produits des domaines, c'est-à-dire, par exemple, la prise en charge, la mise à disposition du personnel et nous avons aussi 460 000 euros d'autres produits, qui sont les loyers pour les immeubles par exemple.

Je vais m'arrêter un petit peu sur les dotations. Nous inscrivons bien sûr la plus grande dotation, c'est la DGF, 4,67 millions d'euros cette année. L'année dernière, c'était 5,02 millions d'euros, moins 240 000 euros pour cette année. Pour la partie subvention et participation de l'État, notamment à cause d'une baisse dans le contrat Enfance et Jeunesse, nous avons cette année au lieu de 669 000 euros, seulement 616 000 euros, donc soit 57 000 euros de moins.

Nous avons un peu plus de Dotation de Solidarité Urbaine, qui est à 1,16 million d'euros au lieu de 1,14 million d'euros et aussi un peu plus sur le plan de la Dotation Nationale de Péréquation soit 164 000 euros. Si on fait la soustraction de ces sommes, on arrive à une baisse dans les dotations pour 2017 de 250 000 euros. À cela l'agent anticipe un petit peu, on pourrait rajouter aussi les décisions de l'État qui nous impactent sur la partie « dépenses » du budget de fonctionnement, notamment sur le personnel où l'État a décidé une augmentation du point des agents de la catégorie C, cela nous impacte à 150 000 euros.

Encore cette année, nous perdons donc des recettes sur notre budget de fonctionnement dont 400 000 euros de financement par l'État. Pour compenser ces 400 000 euros, cela a été calculé par nos services, nous devrions augmenter notre taxe d'habitation de 16 %, somme inimaginable. Pour tout vous dire, si on calcule depuis 2013 en dotation et autres, on a perdu 1,4 million d'euros, en moins, tous les ans, pour établir notre budget. Cela a des conséquences : cela nous impacte lourdement dans notre capacité d'emprunter si on veut investir, cela nous enlève la capacité de gérer nous-mêmes nos affaires, cela peut aussi à un moment donné conduire à ce que l'on perde de la population parce qu'on ne peut plus rendre la ville attractive. On veut forcer les collectivités à récupérer plus de fiscalité. Tout cela c'est donc très négatif pour le fonctionnement de notre ville. Nous avons gagné, ces dernières années, quelques centaines d'habitants au prix de ne jamais augmenter la fiscalité. Si on veut casser cet effet positif, il faut poursuivre dans cette voie-là et continuer à avoir la capacité de nous administrer nous-mêmes. Voilà sur les recettes de fonctionnement, on peut passer maintenant sur la partie dépenses, on peut en parler un petit peu.

Les dépenses, ce sont 22 millions d'euros dont presque 4 millions d'euros de mouvements d'ordre. Après, nous avons les deux plus grands postes. Ce sont les charges à caractère général et les charges de personnel. Tous les deux constituent 80% de nos dépenses. C'est le grand bloc, la plus grande portion de notre budget et

nous avons très peu de marge de manœuvre et pas, non plus, toujours la volonté d'aller encore plus bas dans ces postes-là. J'ai voulu aussi à ce titre annoncer que nous devons inscrire dans la partie « actualisation de produits », une somme beaucoup plus importante pour le SPIC, c'est la forme de péréquation intercommunale, nous avons 160 000 euros à inscrire comparés aux 80 000 euros de l'année dernière.

Autre charge, là, nous avons 3,7 millions d'euros de subventions, dont 892 000 euros pour les associations. Il y a une quasi-stabilité pour cette année. Je note aussi en passant que nous inscrivons 1,3 million d'euros en tant que participation obligatoire pour le SDIS, cette somme reste stable, mais elle pèse lourdement. C'est 5 % de notre budget dépenses en fonctionnement pour le SDIS. 722 000 euros sont des charges financières et 680 000 euros les intérêts.

On passe à la section d'investissement de notre budget. Les recettes sont de 2,54 millions d'euros. Les subventions sont indiquées à hauteur de 831 000 euros. J'ai voulu mentionner ici que l'on a des subventions qui nous proviennent bien de la part de l'État, de la Région et du Département pour la rénovation de la Chapelle de la Visitation. L'État nous donne 334 000 euros, la Région 81 000 euros et le Département 180 000 euros. Le FCTVA est cette année de 130 000 euros, c'est plus élevé qu'en 2016. C'est une fonction mécanique, logique, par rapport à l'activité de l'investissement en 2016 qui était plus importante qu'en 2015. Du coup, le FCTVA que l'on récupère cette année est plus important que celui en 2016. Enfin, nous inscrivons aussi 800 000 euros d'emprunt pour cette année, cela ne veut pas dire que l'on augmente notre encours de dette, mais au contraire que nous restons stables. Au niveau de la dette de la Ville de Moulins, il a été question du Fonds de Soutien à l'Investissement Local mis en place par l'État pour les projets d'investissement. Nous l'avons demandé lors de notre dernier Conseil Municipal sur deux projets pour 2017 mais cela n'a pas encore été notifié. Du coup, nous n'avons pas encore le droit d'inscrire cette somme dans notre budget.

Les dépenses de la section d'investissement sont de 6,3 millions d'euros. Vous voyez tout de suite le remboursement en capital de la dette, qui correspond à l'emprunt que l'on a contracté sur la page d'avant, cela s'équilibre. Il n'y a pas d'obligation d'équilibre, au contraire, mais nous voulons montrer que l'on maintient le niveau de notre dette. Après, les dépenses d'équipements s'articulent en trois éléments. Ce sont des immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les subventions d'équipement. J'ai surtout voulu insister sur les immobilisations incorporelles car elles sont signe d'avenir, de ce que l'on espère pouvoir faire en 2018, c'est ce que l'on a inscrit comme études notamment pour le Théâtre. Nous inscrivons, pour 2017, 150 000 euros comme études pour le projet de rénovation du Théâtre. Les 170 000 euros de travaux en régie apparaissent ici, c'est typiquement un mouvement d'ordre. Cette somme apparaît ici comme dépenses, on aurait pu l'avoir aussi en recettes de fonctionnement, parce que ce sont les agents de nos services qui ont effectué les travaux et qui ont été comptabilisés comme de l'investissement.

Voilà pour la présentation du budget primitif principal de notre Ville pour 2017. On passe maintenant aux budgets annexes. Nous avons les deux plus importants qui sont des SPIC, cela veut dire Service Public Industriel et Commercial, qui concernent l'eau et les parcs de stationnement. La particularité, c'est qu'ils doivent s'équilibrer eux-mêmes, ils ne peuvent recevoir aucune aide de la part du budget principal. Les deux moins importants budgets annexes que sont le théâtre et le camping sont des SPA, des Services Publics Administratifs qui, eux, peuvent recevoir si besoin des subventions d'équilibre venant du budget principal.

On commence par le plus petit, par le camping, pour un montant global du budget de 119 000 euros. Je vous informe que nous avons encore progressé de 4 000 euros dans les recettes en titre des droits d'entrée des camping-cars. C'est donc une très bonne nouvelle pour nous. Ces entrées servent aussi à financer les investissements, ceux sont surtout des jeux d'enfants qui vont être installés.

Le budget annexe de l'eau, c'est 4 millions d'euros. L'équilibre de la section de fonctionnement se fait à environ 3 millions d'euros. En recettes, nous avons 1,6 million d'euros au titre de la facturation de l'eau. C'est d'ailleurs assez facile à retenir, nous produisons 2,1 millions de m³ d'eaux par an et une petite moitié est pour nos abonnés et la plus grande moitié est pour les collectivités qui sont fournies en eau par nous. En dépenses, nous avons 943 000 euros au titre des charges à caractère général et 393 000 euros au titre des charges du personnel. L'équilibre de la section d'investissement se fait à 986 000 euros. Les dépenses d'équipements sont de 512 000 euros. C'est plein de petits éléments, j'ai noté les plus grands : l'étude calco-carbonique à 40 000 euros, un nouveau logiciel à 43 000 euros et un véhicule à 24 000 euros. Ce sont donc des petites sommes qui s'additionnent pour les dépenses d'équipements.

Le budget annexe du Théâtre, c'est 800 000 euros au total. L'équilibre de la section de fonctionnement se fait à 748 000 euros. En recettes, 245 000 euros sont au titre des droits d'entrée. En 2016, c'était 221 000 euros donc d'un point de vue budgétaire, c'est une très bonne nouvelle. On a des rentrées de billetterie plus importantes sur ce budget-là, parce que comme vous le voyez nous versons une subvention d'équilibre pour le budget principal de 421 000 euros, qui, par ailleurs, est stable tout en ayant toujours une programmation de très bonne qualité. Les dépenses représentent 486 000 euros au titre des charges générales dont 306 000 euros

correspondent aux achats de spectacles et 242 000 euros sont au titre des charges du personnel. Maintenant, l'équilibre de la section d'investissement est toujours très réduit, 53 000 euros. Cet équilibre est financé en recettes par une subvention d'équipement versée par le budget principal essentiellement.

Dernier budget annexe, les parcs de stationnement représentent 2,1 millions d'euros et l'équilibre de la section de fonctionnement se fait à 1 million d'euros. Les recettes sont de 480 000 euros au titre des abonnements, entrées et horaires et les dépenses sont constituées pour 185 000 euros des charges à caractère général et pour 188 000 euros des charges de personnel, vous voyez vous même les chiffres. En dépenses dans la section d'investissement, nous avons 186 000 euros de dépenses d'équipement essentiellement pour finir les travaux du parking Maréchal de Lattre de Tassigny qui va rejoindre le parc de stationnement dans son ensemble et 37 000 euros au titre du remboursement du capital de la dette.

Voilà pour la présentation des quatre budgets annexes, maintenant on a une rapide présentation sur « le budget 2017 en action », avec en fonctionnement 26 millions d'euros et en investissement presque 9 000 euros. Après, on présente des choses que l'on a déjà vues pendant le débat d'orientations budgétaires, notamment dans la partie « cadre de vie – environnement », la poursuite des études opérationnelles pour le deuxième pont. L'année officielle pour le dépôt des études réglementaires sera cette année 2017. On va aussi avancer sur la poursuite de l'aménagement des espaces publics avec le lancement de la réfection de la place Maréchal de Lattre de Tassigny et le parking longue durée Achille Roche pour 1 million d'euros. Là-dedans, il y a certainement des restes à réaliser, des reports. Il en est de même que pour la rénovation et l'extension de la salle des fêtes pour 352 000 euros et qui trouve un très bon accueil auprès du public.

On reste toujours dans le « cadre de vie – environnement » avec la réfection de diverses voies communales, des feux tricolores notamment avec la mise en place de l'éclairage LED dans le respect des normes environnementales. Il y aura 750 000 euros pour cette partie-là. Cette année, 145 000 euros sont pour le mobilier urbain et les jeux d'enfants. Après cela, il nous est très important d'insister et de dire que l'on continue la poursuite des rénovations des écoles du quartier Sud notamment avec 400 000 euros pour l'école élémentaire Léonard de Vinci et avec 50 000 euros pour l'école des Gâteaux. D'autres éléments d'investissement dans cette partie sont sous vos yeux : achats d'équipements divers pour 825 000 euros, ce sont des achats qui permettent de fonctionner, de maintenir, d'embellir un peu le petit équipement de la ville, qui rendent la ville plus agréable.

On poursuit sur le thème « une ville encore plus solidaire ». On va inscrire 312 000 euros pour l'OPAH RU. On rappelle que cela a permis de très nombreux contacts et surtout cela a permis la réhabilitation de 110 logements au centre-ville, c'est l'une des explications du pourquoi nous gagnons aujourd'hui à nouveau de la population.

Enfin, dans la partie « culture, sport, loisirs », il y a l'exposition RSV avec 70 000 euros. Le grand poste pour cette année concerne les travaux de la Chapelle Saint Joseph, qui contient de vrais trésors à l'intérieur. Maintenant, il faut faire attention que la boîte aux trésors ne se détruise pas, il faut intervenir sur le toit et sur le mur pour restaurer. J'ai déjà mentionné le début des études en vue de la rénovation du Théâtre. Enfin, au niveau du sport, certains équipements sportifs vont être revus cette année : la menuiserie de la salle des sports des Capucines, l'installation de ventilations à l'espace pétanque parce qu'on transpire beaucoup dans ce sport, la rénovation de la plomberie des vestiaires du stade de rugby et enfin, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des vestiaires et de la salle dédiée au tennis de table.

Dernier aspect à vous présenter pour une ville encore plus solidaire, le secteur « éducation, jeunesse, famille, solidarité ». Nous sommes très fiers que la résidence intergénérationnelle ait pu naître sur le site du Bon Pasteur et de mentionner la participation de la Ville de Moulins par le biais du legs Rolland de 336 000 euros. Monsieur le Maire et chers collègues, je vous ai parlé au début de mes propos de l'harmonie budgétaire. Je l'ai fait pour attirer votre attention sur le budget en général qui n'est pas toujours facile à absorber, mais aussi sur le fait que tout est lié d'une certaine manière dans ce budget. Cela fait sa beauté et on ne peut qu'être admiratif devant l'équilibre de ces chiffres, je l'aime bien en tout cas. Tout est lié, l'effort de redressement des finances publiques a lourdement impacté nos dotations dans les dernières années et encore en 2017. Cela doit se ressentir à un moment donné et inévitablement dans les services que nous pouvons proposer au Moulinois, ainsi que dans les aménagements et investissements que nous pouvons mettre en œuvre. J'ai bien peur que nous ne sommes pas loin de ce moment fatidique.

Pour l'instant, nous tenons et en 2017, nous allons tenir encore mais sans autofinancement suffisant qui provient des rentrées fiscales sous forme d'impôts ou de dotations, nous ne pouvons lancer des projets structurants, des projets d'avenir. Sans perspective d'avenir, nous ne serons plus conformes à la devise bourbonnaise, « l'espérance ». Nous n'en sommes pas là, je garde ma cravate verte mais j'ai voulu vous prévenir ce soir qu'il y a des risques réels. En attendant, cette majorité reste ferme, nous n'augmentons pas les impôts, nous appliquons une grande discipline dans les dépenses de fonctionnement, nous maintenons un

niveau bas de l'endettement et grâce à une épargne de gestion positive, nous poursuivons autant que possible les investissements prévus dans notre projet de mandat. Je vous remercie pour votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, y a-t'il des interventions ?

MONSIEUR LAHAYE – Je pense par rapport à la conclusion de Stefan, qu'effectivement les difficultés sont nombreuses pour notre territoire. Il y a des changements profonds dans lesquels on est actuellement, le numérique dans le monde du travail, la crise commerciale, l'écologie, le défi démographique qu'il a rappelé. Je pense que la première remarque que l'on fera, certes nous avons des relations courtoises, mais je pense qu'il y a de très gros problèmes sur des problèmes de fond, des blocages au niveau du dialogue qui sont trop fréquents pour nous. Nous avons eu l'exemple de l'ASM au niveau du club de foot. Nous avons l'exemple récemment au niveau du dialogue avec les commerçants. Nous aurons l'occasion de revenir sur les problèmes que nous rencontrons aussi sur la régie de quartier et on peut s'interroger, mais ça, c'est un peu comme tous les ans, sur la prise en compte de nos propositions au niveau du débat d'orientations budgétaires, sur lesquelles je reviendrais.

Nous avons discuté et je pense que là aussi c'est un point d'accord, la baisse des charges qui est réelle et le fait que l'on ait une difficulté supplémentaire sur ce budget. C'est vrai que les changements entre Moulins, puis Moulins Communauté, par exemple sur l'actualisation mais aussi sur l'investissement, par exemple sur la salle des fêtes, font qu'il n'est pas toujours facile de comparer d'une année sur l'autre. La baisse des dotations de l'État a été rappelée et je rappelle à Stefan qu'effectivement il a pris des précautions oratoires cette fois-ci, je me demande pourquoi, mais je m'en doute un petit peu, sur un mandat de six ans, on reste quand même sur les années 2011-2013 à plus de 8 millions d'euros au niveau investissement et sur les années 2014-2016 à un peu plus de 5 millions d'euros. Donc, je crois que c'est quelque chose qui fait aussi un ralentissement de l'investissement, que l'on considère qu'il n'est pas à la hauteur au niveau enjeu et je me félicite que par rapport à ça, il y a eu l'arrêt du désendettement puisque le niveau de dettes est correct par rapport à notre ville.

Il y a des points qui sont positifs, bien entendu, les études du Théâtre et de la Chapelle Saint Joseph sont des points importants parce qu'il est vrai que sur ces deux monuments au niveau de Moulins, il y a un vrai problème. L'école des Gâteaux et l'école Léonard de Vinci sont aussi des points importants.

Par contre, une fois de plus, on revient sur les baisses en mélangeant avec le blocage du point. Je rappelle à Stefan que le blocage du point a duré pendant 6 ans et c'est certes aux collectivités territoriales de changer de méthode par rapport à la fonction publique territoriale, mais il est tout à fait normal qu'à un moment donné, il y ait une revalorisation de la valeur du point.

Ensuite, il faut rappeler aussi par rapport à ce qui a été dit, même si cela a été souligné, que la DSU augmentait, qu'elle représente quand même 57 euros par habitant, ce qui n'est pas négligeable puisque la baisse de la DGF, c'est 239 000 euros puisque cela n'a pas été rappelé, mais il y avait la réduction de moitié de la dernière tranche de baisse au niveau dotation. J'ai demandé le fonds de soutien au niveau de l'investissement, Stefan nous a dit qu'effectivement par rapport à 2017, cela n'était pas budgété puisque nous n'avons pas de réponse ce qui est logique, par contre, il y a eu des reports de 2016 et le FSIL sur 2016, qui a été accordé, est de l'ordre de 500 000 euros. Cela va à la fois impacter sur 2016, mais aussi impacter sur les années 2017 et 2018, puisqu'il y a quatre investissements qui ont été financés, le plan LED, l'école des Champins, la salle des fêtes et le parking Achille Roche.

Sur le SPIC, ce qui a été rappelé par Stefan, il y a une somme qui a été budgétée avec précaution et ce qui est logique aussi, mais on ne sait pas exactement, puisque Moulins Communauté a changé au niveau périmètre, quel sera l'impact de l'accueil des communautés de communes et des communes de la Nièvre.

Ensuite, quelques remarques plus précises, en page 35 du petit livret, il a été rappelé que le deuxième pont, le seul changement notable, c'était l'année 2016, l'année dernière sera l'année officielle du dépôt des études réglementaires et maintenant c'est devenu l'année 2017. Donc, c'est un copier-coller qui montre que le dossier du deuxième pont a été, disons cette année quelque chose qui est resté bloqué et cela a été une de nos inquiétudes, que nous avons rappelée au niveau du débat d'orientations budgétaires. Deuxième point que l'on a rappelé dans nos inquiétudes, c'est le plan de circulation, c'est aussi un peu un serpent de mer mais je pense qu'il est urgent effectivement de mettre en place un nouveau plan de circulation en liaison bien sûr avec les autres villes de l'Agglomération.

Ensuite, dans la politique associative, il nous semble toujours qu'il faut rendre plus transparente et plus efficiente cette politique associative et là aussi, on avait demandé une réunion spécifique qui ne s'est jamais tenue.

Sur la relance du commerce, nous avons eu l'occasion de dire que la création du poste de manager du centre-ville est un point positif mais nous attendons, nous, une véritable mobilisation des acteurs, à l'opposé de vos

pratiques, qui ont eu lieu par rapport aux dernières réunions d'informations où finalement nous sommes interdits d'accès. Ensuite, même par rapport au commerce global, au niveau du schéma commercial, vous êtes partisans du rapport de force, là aussi il y a d'autres pratiques qui peuvent se faire au niveau du dialogue. Nous pensons que le commerce n'est pas qu'une affaire de commerçants et nous demandons, on vous l'avait déjà dit, un débat avec tous les acteurs dans des ateliers du commerce.

Je voudrais revenir sur un point précis, dans le débat d'orientations budgétaires, j'avais rappelé que l'État avait débloqué 1 million d'euros dans le FISAC, le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, qui était dédié à un projet pour soutenir les opérations expérimentales et innovantes de revitalisation commerciale. Il s'agit, je vous rappelle de moderniser, de diversifier, de rendre accessible physiquement et numériquement et de sécuriser les commerces de proximité. Je vous invitais à en profiter. La Ville de Nevers qui n'est pas très loin a été plus réactive, elle dispose depuis mars d'une dotation de plus de 150 000 euros via le FISAC. Les associations commerciales reçoivent aussi 23 000 euros de subventions pour le diagnostic et un plan de dix actions, que je voudrais reprendre ici parce qu'elles me paraissent intéressantes. Il n'y a évidemment pas de panacées mais je crois que plus on saura proposer un certain nombre de choses et plus je pense que l'on pourra essayer de contribuer à atténuer cette crise. Ces 10 actions sont le développement de l'ouverture méridienne des commerces, une application numérique qui s'appelle « les vitrines de Nevers », mais qui pourrait parfaitement être reprise, l'édition de jetons de stationnement, la mise en place d'un WIFI public, d'un site WEB, d'une carte de fidélité, d'un plan de pavoiement, des ateliers numériques pour les commerçants, une aide à la rénovation des devantures et la redynamisation des marchés. Je vous rappelle que l'on avait un certain nombre de propositions aussi, nous, qui étaient sur la gratuité des parkings et dans La Montagne, l'édition de Nevers d'aujourd'hui, Nevers supprime les parkings payants sur l'hyper-centre à compter du 1^{er} janvier 2018 en instaurant une zone bleue de deux heures sans disque avec un véhicule municipal qui contrôle les plaques. Donc, je veux dire que cela peut être un point intéressant, il faudrait au moins s'informer de ce que les villes à côté de nous font. On avait aussi demandé l'émergence, disons l'achat par des fonds publics de boutiques abandonnées et on pourrait aussi imaginer des boutiques relais qui faciliteraient la création de boutiques éphémères permettant de tester un certain nombre d'installations ou de mieux répondre à des besoins saisonniers.

Voilà, les principaux points que je voulais souligner et je trouve qu'effectivement notre budget ne prend pas suffisamment en compte le débat d'orientations budgétaires et nos remarques.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci Jacques, Yannick Monnet.

MONSIEUR MONNET – Trois points. Sur le commerce, vous remarquerez que Jacques a pris la précaution de citer une ville de droite, ce qui est plutôt bien, puisque vous savez que Nevers est passée à droite, donc cela devrait vous inciter à regarder ce qu'il se passe ailleurs sur le commerce. Moi, je renouvelle ma proposition, il faut que l'on se mette autour de la table avec Moulins Habitat, il faut une intervention publique dans l'aménagement de ce centre-ville. Il faut imaginer un plan d'acquisition avec Moulins Habitat sur les pas de porte qui sont fermés pour redynamiser le centre en remettant d'autres commerces. Il est évident qu'un propriétaire de pas de porte, son objectif, et c'est tout à fait légitime, va être de le louer et de le louer au meilleur prix. Souvent ceux qui vont au meilleur prix, c'est quoi ? Ce sont des assurances, ce type d'enseigne, des banques qui ont des moyens. Donc, si on veut du commerce de proximité, si on veut du commerce varié, il faut une intervention publique sur le centre-ville. Cela me paraît indispensable si on ne veut pas que le centre-ville continue de mourir, parce que de jour en jour les rues se désertent et vraiment c'est inquiétant. Je vous le dis plutôt tranquillement que je ne vous tiens pas uniquement comme seul responsable de cette situation, mais ne pas agir vous rendrait à terme responsable de cette désertification.

Deuxième sujet, je reviens quand même sur l'ASM. Monsieur le Maire, vous savez au début de mon mandat en 2008, je l'ai retrouvé dans mes archives, je vous avais interrogé sur les montants de subvention de l'ASM à l'époque. En 2008, j'ai été élu et je vous avais dit : « écoutez avec l'argent que l'on donne, comment peut-on vérifier que tout cet argent aille bien aux jeunes ? » et vous m'aviez répondu à l'époque : « mais, quand on donne une subvention à un club ou une association, ce n'est pas nous qui décidons où elle veut mettre l'argent. La seule chose, c'est qu'elle le mette dans une procédure comptable réglementaire, mais ce n'est pas à nous de décider ce que doit faire le club de cet argent dès lors que cela s'inscrit dans son projet sportif ». Pour l'Académie, c'est exactement la même chose, après vous pourrez le justifier comme vous voulez par quelques pirouettes, le fait est que samedi dernier, je suis allé voir le match. Il y avait 250 personnes autour du stade B et des personnes de 80 ans accoudées aux rambardes, des supporters historiques. Je vous dis ça, je suis très mal à l'aise quand je vois ça, ce n'est pas possible de s'entêter. On a un club, qui d'ailleurs vous a sauvé la mise, Monsieur le Maire, il ne faut pas l'oublier parce que si l'Académie ne s'était pas créée, les jeunes de Moulins n'auraient pas accès au foot puisqu'Yzeure n'aurait pas pu absorber tous les jeunes de

l'agglomération. Vous le savez, mais eux dans une logique de club, ils ont créé une école pour les jeunes mais ils avaient aussi besoin d'une équipe fanion et c'est leur liberté associative, leur liberté de club. Ils ont une équipe fanion comme tous les clubs et c'est l'équipe fanion qui pousse les jeunes et qui les stimule à l'entraînement. Donc, c'est une démarche tout à fait raisonnable et je tiens à remarquer que les gens de l'Académie ne polémiquent pas avec vous. Ils ne font pas de grandes déclarations dans la presse, ils ne cherchent pas à vous attaquer comme d'anciens dirigeants de feu l'ASM entre parenthèses. Je les trouve très loyaux vis-à-vis de la Mairie de Moulins, mais ce que je constate autour du stade, je ne vais pas à chaque match, j'y vais régulièrement, ce que je constate est vraiment terrible, des supporters, des vieux Moulinois qui sont là, qui d'ailleurs je suis sûr votent pour vous, en plus, 250, ils étaient la dernière fois, 250 qu'on laisse dans ces conditions-là pour regarder du foot. Quand je vous dis que j'ai honte, j'ai vraiment honte de voir ce qu'il se passe alors qu'il y a une installation à côté qui est vide. Encore, elle serait pleine, on pourrait comprendre s'il y avait des matchs mais elle est vide et à côté. Il faut impérativement revenir sur cette décision qui est totalement incompréhensible.

Dernier point, la régie de quartier. La municipalité, le Conseil Municipal en début de mandat m'a fait l'honneur de me déléguer dans cette association de régie de quartier. Donc, si j'y suis, c'est au titre de la municipalité, je me dois quand même de vous alerter sur la situation de la régie de quartier. J'ai beaucoup d'inquiétudes sur la régie de quartier puisque, d'abord, j'en étais trésorier jusqu'en mars, ayant démissionné je n'ai pas envie de polémiquer sur ça, vous connaissez les raisons de cette démission puisqu'il y avait des fonctionnements et des relations avec la municipalité qui ne me convenaient pas.

Il faut savoir que la régie de quartier, c'est une association qui a toujours eu une trésorerie très fragile. Juste avant d'arrêter ma fonction de trésorier, nous avons mis en place un plan de trésorerie puisque nous sommes soumis à des fonds européens et les fonds européens payent toujours en retard donc on a eu un plan de trésorerie. On a rencontré les experts comptables, on a rencontré les banques qui ont accepté un plan de trésorerie, mais c'est une association avec une situation fragile, mais j'ai envie de dire, c'est une fragilité commune. D'ailleurs, c'est même une régie qui se portait plutôt bien par rapport aux autres régies en France. On ne peut pas la laisser tomber comme ça. Depuis que le nouveau directeur a été nommé, certes il y a eu un vote au conseil d'administration mais on a appris qu'il n'y avait pas eu de comité de recrutement, il n'y a plus rien qui se passe. On n'a plus aucune information, il y a des projets qui ont été abandonnés, je pense notamment à la maison de service public. Je sais que vous savez qui a décidé d'arrêter ce projet mais tous ces projets-là permettaient aussi de récupérer des financements pour le fonctionnement de la régie de quartier. C'est pour ça que je vous parle de cette inquiétude. Il y a eu le rapprochement avec l'ADEME, qui a été stoppé, alors que c'était aussi un moyen de faire face à ces problèmes de trésorerie puisque l'on aurait mutualisé des moyens et cela ne s'est pas fait. Face à cette situation, il faut très vite, vous vous étiez engagé au dernier conseil, il faut très vite que l'on se remette autour de la table parce que l'on risque de retrouver... moi, je vais vous dire, j'ai exactement la même crainte que pour l'ASM. Pendant un an, on vous a demandé ce qu'il se passait, vous ne nous avez pas répondu. Le résultat c'est que l'ASM a déposé le bilan. Je ne voudrais pas qu'il arrive la même chose à la régie. En tout cas, je m'emploierais avec vous pour que cela ne se passe pas mais il faut que vous nous écoutiez quand on lance des alertes.

Dernière chose, sur la question de la gouvernance, Monsieur le Maire, il y a une charte des régies de quartier. Un conseiller municipal ne peut pas être directeur sinon cela met en danger le label de la régie. Si un conseiller municipal doit être directeur, il faut qu'il démissionne de son poste de conseiller municipal sinon il y a un vrai problème moral et un problème de dépendance. Je vous le dis tranquillement parce que je pense que c'est un outil que vous avez créé, vous avez contribué à le créer avec d'autres financeurs. Je pense que c'est un outil qui a une place excessivement importante en matière d'emploi et d'insertion sur l'agglomération et notamment sur les quartiers Sud, mais aussi sur toute l'agglomération. Il faut que l'on se batte pour que cet outil continue à rayonner sur cette agglomération. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, y a-t'il d'autres intervenants ? Pas d'autres intervenants ? Si vous le voulez... Vas-y Stefan.

MONSIEUR LUNTE – Je ne vais pas répondre sur les aspects de politique générale de notre ville, je crois que le Maire interviendra certainement là-dessus. J'avais plutôt l'impression que l'on avait une commission des finances ouverte et prête à dialoguer mercredi dernier donc je suis un peu étonné, Jacques, d'entendre que tu te plains du manque de dialogue et d'ouverture, que l'on ne reprend pas toutes les propositions que tu soumets. C'est aussi pour moi une réalité qui peut arriver dans un système démocratique, je ne peux pas dire autre chose. J'étais d'accord aussi avec toi, effectivement il y a des difficultés sur notre territoire, il y a aussi des difficultés à comparer d'une année à l'autre quand on est entré dans un mouvement général comme la mutualisation, le budget, évidemment, d'accord. Où j'avais un désaccord, c'est quand tu nous proposes de

comparer le niveau d'investissement du mandat antérieur au mandat en cours. Est-ce que le mandat en cours, la majorité de ce mandat-là, est-ce qu'elle tient ses engagements ? Est-ce qu'elle tient ses promesses ? Cette majorité tient ses promesses, malgré le fait que les conditions sont extrêmement difficiles. Je tiens à souligner ça. De nous dire qu'entre 2008 et 2013, il y avait 8 millions d'euros d'investissements, pour moi, ce n'est pas correct, parce que nous n'avons pas les mêmes moyens. Nous sommes très lourdement impactés par des baisses de recettes. Nous tenons les promesses sur le mandat en cours.

Sur les autres points, le plan de circulation et le pont, pour moi, ce sont deux choses qui sont éminemment liées. Il ne me semble pas logique d'engager un nouveau plan de circulation avant que l'on ait mis en place le nouveau pont. Sur la politique associative, je suis tout à fait ouvert à réfléchir sur l'organisation des subventions mais aussi sur le dialogue avec les associations et sur leurs besoins. Il y a parfois, il peut y avoir, des associations qui traditionnellement reçoivent une subvention mais qui n'ont peut-être pas besoin parce qu'ils ont une trésorerie importante. Il y a un dialogue à mettre en place avec les associations qui me paraît nécessaire. Je suis d'accord et on peut certainement faire ça aussi dans un esprit d'ouverture.

Les aspects du commerce ne rentrent que partiellement dans ce budget, c'est donc plutôt d'une manière générale. Pour Yannick, simplement une remarque concernant la régie de quartier. Je ne trouve pas de logique dans tes propos, que d'un côté tu te plains de l'ingérence de la municipalité dans l'activité de la régie de quartier et, de l'autre côté, tu fais de cela un sujet de débat, ici. Pour moi, tu fais rentrer un sujet, ici, dans ce conseil municipal, qui appartient à la réflexion, d'abord, au conseil d'administration de la régie de quartier.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci Stefan. Moi, d'abord, je souhaite répondre au point qui correspond, comme Stefan l'a très bien dit, à de la politique générale et non pas à un problème budgétaire, puisque ces points ont été évoqués, sur ces sujets-là, par Jacques Lahaye et Yannick Monnet. Après, je concluais sur le budget pour ce que vous n'avez pas dit et qui me semble essentiel.

Alors, premier point, il est clair que le deuxième pont n'est pas bloqué. Les dossiers sont aujourd'hui déposés auprès des administrations notamment de l'État et il y a, compte tenu des études environnementales, compte tenu des dossiers, il y a un certain délai. C'est pour ça qu'on a toujours dit que 2016 et 2017 étaient une période de gestation administrative. On le sait, compte tenu des délais notamment, compte tenu de la zone de réserve naturelle, il y a des délais que l'État a à sa disposition et qui ne sont pas contractiles, on ne peut pas les réduire. Voilà, quand on est dans le Sud-Ouest, cela dure beaucoup plus longtemps, voilà c'est comme ça et je pense que les études ont été suffisamment bien menées, je le dis d'ailleurs. C'est d'ailleurs le Service du département qui les a pilotées avec un bureau d'étude Artelia, qui les a bien menées. Je remercie à la fois le Département et le Cabinet qui ont mené ces études, mais on est sur des délais incompressibles donnés par l'État. Comme Stefan l'a très bien dit, parler du plan de circulation avant l'ouverture du deuxième pont cela n'a pas de sens, puisque évidemment c'est avec ce deuxième pont que pourront se dégager des possibilités pour faciliter la circulation.

Le deuxième point que je veux rappeler, vous le savez, mais je le redis, c'est ce qui est fait au titre du commerce. Yannick, tu me dis que Nevers est une ville de droite. Pour moi, une politique vis-à-vis du commerce n'a jamais été menée sous l'angle d'un parti politique qu'il soit de droite ou de gauche. À partir de là, premièrement, je rappelle que nous avons une politique extrêmement forte, qui d'ailleurs, je pense, est perçue comme cela notamment pour les commerçants, qui sont venus très nombreux, non pas pour faire un débat politique, mais qui sont venus pour voir qu'elles étaient les mesures qui allaient pouvoir être prises et améliorer le commerce en centre-ville. Nous avons une politique qui est menée avec le recrutement d'un excellent manager de centre-ville, qui connaît parfaitement le commerce en centre-ville, qui connaît aussi parfaitement le commerce en périphérie et qui est vraiment à la disposition des commerçants, qui les rencontre et qui recherche des solutions à leur apporter lorsqu'ils nous font une demande.

Deuxièmement, nous avons lancé une étude qui va très vite porter ses fruits. Cette étude est en trois phases, notamment pour avoir une analyse des raisons pour lesquelles il y a certaines difficultés du commerce en centre-ville et surtout pour dégager des solutions, c'est-à-dire de voir les types d'enseignes qui peuvent venir, de voir les conditions pour qu'elles viennent, de voir les types de locaux dont elles ont besoin.

Troisième point fort de cette politique, c'est de rechercher les moyens de créer une offre de locaux commerciaux adaptés que ce soit en terme de configuration de surface, que ce soit en termes de montant de loyer ou de coût. Ces trois points sont menés avec force et en y mettant des moyens importants. Nous avons parallèlement, pour aller très rapidement, Dominique Legrand vous a proposé une politique où 10 000 euros peuvent être accordés à un commerce qui s'installe dans des locaux vacants depuis plus de trois mois. Je constate que ceux-ci ont un effet certain, puisque nous allons passer la deuxième subvention ce soir et que nous avons un certain nombre de demandes là-dessus.

Donc, on sait qu'il y a des difficultés, d'abord, parce que l'on est dans une phase qui n'est pas celle où le développement de la consommation est le plus fort, c'est comme ça, cela reprendra dans deux mois, mais on

sait qu'il y a toujours une certaine baisse les trois mois avant une élection nationale. C'est vrai dans le centre-ville, c'est vrai en périphérie. On sait également que le commerce évolue et que cela impacte les habitudes de consommation et qu'on sait particulièrement que par exemple le développement du e-commerce ne favorise pas un certain type de commerces en centre-ville. Nous avons, à partir de là, une action forte. Je ne souhaite pas, mais je ne peux pas l'empêcher, qu'il y ait des exploitations politiciennes de cela, je n'ai pas compris, mais je ne souhaite pas qu'on reporte là-dessus, Jacques Lahaye dit : « je ne suis pas partisan du rapport de force, je suis pour le dialogue ». J'imagine Jacques, parce que tu es bien d'accord que lorsque des engagements sont signés, qu'ils sont signés dans un acte de vente et que s'ils n'avaient pas été là, le terrain n'aurait pas été vendu et que l'opération n'aurait pas pu être réalisée, que tu es d'accord sur le fait que lorsqu'un engagement est signé, qu'il n'a pas été changé depuis 2012, tu es d'accord qu'il faut le faire respecter.

MONSIEUR LAHAYE – Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Le dialogue, c'est bête, Jacques, mais pour dialoguer il faut être deux, c'est stupide, mais c'est comme ça et donc nous avons tout fait pour que le dialogue se fasse, je remercie d'ailleurs ceux au plus haut niveau qui nous ont invités à dialoguer et qui ont été consternés lorsqu'il y a eu un refus de dialogue d'un interlocuteur disant un : « j'ai signé », deux : « je viole ce que j'ai signé, trois « vous irez au tribunal », quatre « vous gagnerez, mais pendant ce temps-là, je l'aurais fait ». Voilà, no comment. Je pense qu'ici, personne ne peut défendre quelqu'un qui n'a aucune parole et qui bafoue ainsi les engagements qu'il a signés. À partir de ce moment-là, nous avons une...

MONSIEUR LAHAYE – Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Ah, mais attends, je ne peux pas avoir ces propos-là et je les enlève tout de suite, si tu enlèves complètement tes propos. C'est-à-dire que là c'est très facile de dire : « moi, j'attaque, mais vous ne dites pas ce qu'il en est aux gens ». À partir de ce moment-là, ça, c'est très, très clair.

MONSIEUR LAHAYE – Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Il n'y a aucune interdiction, c'est une réunion pour des commerçants et donc la réunion pour les commerçants réunit des commerçants.

MONSIEUR LAHAYE – Et après, on ne peut pas connaître forcément...

MONSIEUR LE MAIRE – Je ne te reproche rien puisque tu le sais très bien, on a fait partie de plein de débats, notamment tu es membre du bureau de Moulins Communauté et ce débat a eu lieu à Moulins Communauté. Tu le ramènes ici, alors que c'est Moulins Communauté qui a pris la décision et que tu l'as parfaitement approuvée. Et donc, on ne peut pas d'un côté désapprouver et de l'autre côté dire qu'on aurait dû faire autrement, tu l'as approuvé, il y a eu une approbation unanime.

MONSIEUR LAHAYE – Intervention hors micro.

MONSIEUR LAHAYE – Il faut arriver aussi à un dialogue nécessaire entre le commerce périphérique et le commerce central.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, c'est absolument...

MONSIEUR LAHAYE – Des uns et des autres, j'en suis persuadé, puisqu'on a eu un schéma commercial en 2005, qui voulait travailler là-dessus.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, Jacques ne dis pas : « je suis persuadé qu'il faudra avoir... », puisque c'est ce que l'on fait et c'est ce à quoi on arrive. J'ai rendu compte de ce que nous avons obtenu avec un certain nombre d'opérateurs, je pense notamment dans le Sud, on l'a obtenu, on travaille à ce dialogue entre la situation du commerce en périphérie et la situation dans le centre. Mais, pour ça il faut que les acteurs veuillent dialoguer et c'est pour ça que nous nous engageons, nous y travaillons et nous avons des résultats, mais encore une fois pour dialoguer, il faut être deux et tu le sais parfaitement. Alors, on peut parfois, mais attends cela dure depuis des années et des années, donc on le sait et on sait qu'ici depuis le début on s'est

toujours engagés sur la voie du dialogue et qu'aujourd'hui malheureusement faute d'un intervenant, eh bien le dialogue sur ce cas particulier ne peut pas se faire alors qu'il se fait parfaitement sur les autres endroits.

Deuxième point évoqué par Yannick Monnet, le foot. Je le répète, tu as évoqué ce sujet à l'intérieur du budget alors que cela n'a rien à voir avec le budget, mais je vais quand même y répondre.

Je rappelle quand même, parce que je sais que l'on veut faire des photos et du cinéma en restant debout, je veux vraiment reprendre le sujet, maintenant complètement pour que sous les photos il y ait une légende. Qu'est-ce qu'il se passe ? Je rappelle que nous avons deux objectifs qui ont fait l'objet d'un accord unanime ici. Premier objectif, c'est d'avoir une équipe qui, durablement, puisse jouer à un haut niveau. Ce n'est pas faute d'avoir regretté les erreurs de gestions de l'équipe de l'ex-ASM qui a conduit à la fin de l'ASM et nous avons, dans un contexte particulièrement difficile où nous n'avons pas eu beaucoup de soutien, nous avons réussi à faire en sorte, avec la création de Moulins-Yzeure Foot, de réunir, sans augmentation de notre effort budgétaire, d'unir les efforts des deux villes de Moulins et d'Yzeure pour donner à cette équipe de Moulins-Yzeure Foot, les moyens de rester durablement au haut niveau. Ceci crée une nécessité, une condition, c'est que les partenaires, les sponsors puissent soutenir cette équipe. Je rappelle qu'elle a un budget qui n'est pas très important. Certes, les deux villes ont uni leurs efforts, mais encore fallait-il que les partenaires continuent de soutenir ce club.

Nous avons un deuxième objectif, je rappelle d'ailleurs que c'était un objectif demandé par l'ancienne équipe de Moulins, qui était de maintenir à Moulins, et à Moulins seulement, la formation des jeunes. Pour cela, nous avons donné un montant de subvention considérable, 33 000 euros plus 30 000 euros pour les équipements. Vous le savez, je vous l'ai dit, je me suis fait critiquer par des collègues maires très proches de vous, qui m'ont dit : « pourquoi tu donnes des montants pareils, nous ne pouvons pas, nous, te suivre. Chez nous, pour les jeunes, il y a une formation, il y a aussi un bon niveau mais on ne donne pas proportionnellement une subvention d'un tel montant ». On a maintenu le cap. Et bien entendu, une fois que l'on a fait ça, l'Académie Sportive Moulinoise, une fois que les jeunes étaient sécurisés, a voulu créer une équipe seniors et a commencé à aller démarcher les partenaires, qui s'ils ne venaient pas sur Moulins-Yzeure Foot, mettaient en péril l'atteinte de cet objectif. Donc nous sommes convenus que nous avons nos deux objectifs qui passaient par Moulins-Yzeure Foot pour l'équipe durable en apportant notre subvention dans un cadre d'équité, je le rappelle, laquelle équité passe par des jeux sur notre terrain d'Hector Rolland, qui a la santé qu'il a, mais qu'il faut préserver et qui ne peut pas accueillir un nombre de matchs beaucoup plus important que celui qu'il a. Et deuxièmement, nous ne pouvons pas avoir un club, une Académie Sportive Moulinoise créée, qui a des moyens importants donnés par la Ville pour les jeunes et qui mettent en péril s'ils continuent une attitude de démarchage de sponsors qui ont vocation d'aller à Moulins-Yzeure Foot. On a dû pour clarifier les choses, dire : « vous jouez sur le terrain B et Moulins-Yzeure Foot joue sur le terrain A ».

J'espère que dans le temps, les choses se clarifieront et que l'Académie Sportive Moulinoise se consacra à la formation des jeunes et que l'on arrivera après cette guerre, qui remonte à je ne sais quoi, je ne veux pas entendre parler, à avoir une clarification sur le foot. Je suis content aujourd'hui que l'on ait une équipe Moulins-Yzeure Foot à peu près en milieu de tableau, tout n'est pas faisable, mais compte tenu du fait que nous avons mené ça et que véritablement tant le Maire d'Yzeure, Pascal Perrin, que tous les élus de Moulins se sont trouvés bien seuls, soutenus par peu de gens, je trouve que le fait d'avoir réussi à sauver Moulins-Yzeure Foot, c'est une très bonne chose. Je me réjouis aussi que l'Académie Sportive Moulinoise fasse du très bon travail au niveau de la formation des jeunes voilà.

À partir de là, on peut, encore une fois, mettre en avant le fait que nos spectateurs ne puissent pas être assis, ce n'est pas un problème qui est lié au fait que l'on ne veuille pas qu'ils soient assis, c'est un problème lié, encore une fois, au fait que l'on ne peut pas sur le même périmètre laisser s'instaurer une confusion dans l'objectif d'aller chercher des moyens financiers auprès de sponsors qui conditionnent le maintien de Moulins-Yzeure Foot, voilà, en plus vous le savez et donc, c'est pour ça que l'on continuera.

Troisième point, c'est la régie. Je te remercie Yannick d'avoir noté que c'est moi qui ai voulu la régie, c'est moi qui l'ai créée et je constate qu'elle a au début très bien fonctionné. Je rappelle qu'elle a eu trois niveaux. Le premier qui a très bien fonctionné, c'est celui de la prestation de services où les prestataires, la Ville de Moulins d'un côté et Moulins Habitat notre office d'HLM de l'autre, ont confié un certain nombre de prestations à la régie plutôt que de les confier comme c'était fait avant soit à nos services techniques, soit à des entreprises extérieures. Nous le faisons toujours. J'ajoute que ce sont ces prestations qui ont permis à des gens, qui étaient cassés par rapport au monde du travail, de retrouver le chemin du travail et pour certains de transformer l'essai, c'est-à-dire d'obtenir un contrat durable après. Et, je veux vraiment remercier les équipes de la régie, je ne parle pas de telles ou telles d'avoir comme ça réussi à faire remonter dans le train du travail un certain nombre de gens. C'est grâce à l'action d'abord, parce que l'on a créé la régie, deuxièmement, parce que la Ville a confié des prestations, troisièmement, parce que Moulins Habitat a confié un volume de prestations.

La deuxième mission de la régie a permis de retravailler l'animation sociale via les ateliers de mobilisation de retour à l'emploi. Ceci à un coût mais nous l'assumons pleinement, puisque c'est ceci qui permet aussi de préparer le retour à l'emploi. Et puis, il y a eu un certain nombre de choses, comme le garage social et d'autres choses, je ne crois pas que tu veuilles que l'on évoque ceci ici Yannick. Tu es le trésorier de l'association, tu as été le trésorier et donc, je ne pense pas que l'on va évoquer ici ces sujets. Je te le dis, je suis à ton entière disposition, nous avons mené, et c'est tout à fait normal, une évaluation de la situation pour une raison très simple. Le conseil d'administration a eu les informations, qui ont été données par le directeur général, qui étaient basées sur des hypothèses de recettes notamment de subventions dont il faut voir si elles étaient crédibles ou non. Autrement dit, lorsqu'une action est menée à partir d'un volume de subventions annoncé par le directeur général : « on aura tant, vous voyez c'est équilibré donc on peut le faire ». Il faut voir aujourd'hui si ce niveau de subventions est réaliste ou non et, à partir de là, faire un point. C'est l'objet de l'audit qui est fait, de savoir, pour la régie de quartier, quel est son état actuel en fonction des recettes, non pas celles qui ont été annoncées par le directeur général, mais celles qui peuvent réellement être obtenues. À partir de là, on va avoir une situation, c'est le premier volet de l'audit qui est demandé. Le deuxième volet est en fonction de ça, de définir le plan d'action de la régie qui lui permette à la fois d'être équilibré mais aussi de remplir ses principales missions. En fonction de ce qu'il s'est passé sur le garage ou autre, nous aurons une présentation qui aura lieu aux membres du Conseil d'Administration, parce que comme tu le dis, c'est le Conseil d'Administration qui est parfaitement en charge de ça. Tu ne peux pas à la fois dire que Stefan te l'a dit et il avait tout à fait raison et qu'il y a une ingérence de la Ville dans le même temps...

MONSIEUR MONNET – Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Ce n'est pas toi, tu as tout à fait raison, mais en tout état de cause, Yannick, il faut que l'on réunisse ces éléments, qu'on les donne à la disposition du Conseil d'Administration et ce Conseil a été fixé à une date compatible avec l'élaboration de tous ces éléments. On aura la discussion que tu veux avant et après, il y aura une décision de prise par le Conseil. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, puisque j'ai voulu qu'il y ait cette régie hier, pour créer les moyens pour que demain on ait toujours la régie et notamment pour qu'elle continue de faire son bon travail, c'est-à-dire de permettre à des jeunes ou à des moins jeunes de remonter dans le train du travail. Ce n'est pas facile. Encore une fois, il y a un très bon travail qui est fait par la régie. Il y a eu beaucoup de prestations confiées par Moulins Habitat et par la Ville de Moulins, et par personne d'autre donc nous avons évidemment non pas le souhait, mais la détermination de faire en sorte que demain la régie fonctionne. Ça, c'était sur les trois points.

Je voudrais, si vous en êtes d'accord, conclure un petit peu sur ce budget, pour reprendre deux choses évoquées notamment par Jacques Lahaye. Le premier point, je vais vous le donner. Je n'ai jamais fait, vous le savez, je n'ai jamais fait une critique politique en critiquant le gouvernement d'avoir réduit les dotations des collectivités. J'ai l'honnêteté de reconnaître que cela avait été d'ailleurs engagé avant, certainement pas à cette échelle, donc le gouvernement actuel a fait des coupes considérables mais je ne veux pas l'attaquer ici. Je veux simplement dire que cela représente 1,6 millions qui sont la différence entre ce que nous avons en 2013 et ce que nous avons en 2017, en quatre ans, cela représente si nous avons augmenté les impôts 16 % d'augmentation d'impôt. Voilà ce que cela aurait représenté si le Moulinois avait dû supporter, avait dû subir cette augmentation d'impôt, chaque Moulinois payerait 140 euros de plus aujourd'hui d'impôt qu'il ne payait pas en 2013. C'est considérable et on ne peut pas ne pas noter qu'il est tout à l'honneur de notre collectivité, encore une fois, ne pas avoir reporté sur les épaules des Moulinois les conséquences de la baisse de recettes liée aux pertes de recettes décidées par l'État.

Malgré tout, nous avons maintenu un volume d'investissement important. Alors Jacques, tu dis : « oui mais on a d'autres recettes, regarde le fonds de soutien à l'investissement local vient compenser une part de perte de la DGF ». Non, on ne peut pas faire ce raccourci parce que cela n'a rien à voir. La DGF, c'est une perte de recette d'exploitation. Pourquoi on a du fonds de soutien à l'investissement local ? C'est parce que l'on investit et donc, lorsque l'on perd un euro de dotation de DGF, on le perd ad vitam aeternam, c'est-à-dire que l'on perd un euro en 2017, un euro en 2018, un euro en 2019, etc... lorsque l'on a un montant du fonds de soutien à l'investissement local, c'est one shot, une seule fois. Alors, il s'appelle aujourd'hui fonds de soutien à l'investissement local, mais il y en avait avant aussi des aides à l'investissement, il y a toujours eu des aides à l'investissement plus ou moins importantes. Certes, aujourd'hui on va solliciter ce fonds, mais pourquoi ? Parce que l'on est un bon élève et que l'on propose des projets intéressants. On avait aussi avant d'autres fonds que l'on sollicitait. Je suis ravi que le fonds de soutien à l'investissement local nous réponde favorablement, je lui dis merci, parce que je sais dire merci, mais on ne peut pas dire que cela vient compenser la baisse de la DGF. Donc, on a, encore une fois, perdu 1,6 millions d'euros au titre des baisses de dotations. Si on avait augmenté les impôts c'était 16 % d'augmentation de plus et chaque Moulinois aurait

payé 140 euros de plus. On ne l'a pas fait. Ça, c'est un bon point parce que cela contribue, encore une fois, au bien-être des Moulinois et à l'attractivité de notre ville et, deuxièmement, malgré tout, on a un plan d'actions qui va être important pour favoriser le cadre de vie. D'ailleurs, aucun des investissements qui a été fait n'a été critiqué par vous et je vous en remercie, je le note c'est un bon encouragement.

Il y a effectivement le cadre de vie avec cette place de Lattre de Tassigny. Dans un mois, je crois, on aura fini la restructuration des espaces publics en centre-ville, place Anne de France, place d'Allier, place de la Liberté et maintenant place de Lattre de Tassigny. On va avoir un effort très important de réfection des voies et d'équipements divers.

Deuxième grande ligne, c'est l'habitat avec des succès, c'est dire que la politique qui est menée a de très bons résultats, c'est pour ça d'ailleurs que l'on vous a proposé, vous nous avez suivis, de la proroger d'un an de plus avec 310 000 euros.

Le troisième axe de notre politique d'investissement est en direction des jeunes avec, après l'école des Coquelicots, l'école Léonard de Vinci cette année pour 400 000 euros. C'est la deuxième école qui va structurer nos écoles primaires dans le Sud.

Quatrième grand volet, la culture avec le lancement de l'étude pour une rénovation du Théâtre, qui commencera dans un peu plus d'un an, puisque cela sera en septembre 2018 jusqu'en septembre 2019. Le patrimoine avec la Chapelle de la Visitation, qui est un élément fort, une pépite de notre patrimoine, qui malheureusement est très peu visible et, enfin, la solidarité avec la résidence intergénérationnelle Bon Pasteur, puisque grâce à l'investissement qui est fait, on a aujourd'hui un dialogue entre les générations qui se fait, pour des étudiants qui sont là depuis le mois de septembre et les seniors qui seront là en juin, voilà.

Donc, on a ça et je pense que c'est, dans les conditions qui sont les nôtres et notamment en raison de l'évolution des dotations de l'État, un bon budget que je vous soumetts et je vais demander qui est contre ? Vous êtes tous contre, qui s'abstient ? Approbation de l'ensemble de la majorité et 5 contre de l'opposition.

MONSIEUR MONNET – Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Pardon, ah très bien asseyez-vous.

Interventions hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci Stefan pour cette présentation pédagogique du budget.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUNTE*,

Vu les articles L 1612-1 et suivants, L 2122-21 alinéa 3 et L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires, obligatoire dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, a été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2017,

Considérant la proposition de budget faite le 12 avril 2017 par le Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement,

Considérant que le budget reflète les orientations présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de la municipalité et traduit les choix et la gestion de la commune,

Considérant que le budget ne peut faire l'objet de comparaisons avec des ratios issus de l'analyse financière,

Considérant les reprises des résultats dégagés sur l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets annexes,

Vu la présentation faite devant la commission des finances le 12 avril 2017,

Considérant le budget primitif ci-annexé dont les éléments essentiels sont les suivants :

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2017

I – BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre en mouvements budgétaires, à la somme globale de 38 602 905,63 €.

- Section d'investissement

Dépenses	9 573 880,08 €
Recettes	9 573 880,08 €

- <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	29 029 025,55 €
Recettes	29 029 025,55 €

Ce budget, prend en compte les objectifs que s'est fixée la Municipalité :

- poursuite des efforts de gestion
- maintien des taux d'imposition au montant de l'année précédente
- maîtrise de l'encours de la dette et consolidation de la solvabilité
- maintien d'une épargne nette durablement positive
- poursuite des investissements

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	29 029 025,55 €
- Mouvements réels	25 031 738,87 €
- Mouvements d'ordre	3 997 286,68 €
 <u>Recettes</u>	 29 029 025,55 €
- Mouvements réels	22 631 784,33 €
- Mouvements d'ordre	170 000,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	6 227 241,22 €

DEPENSES

Les dépenses réelles, évaluées poste par poste, pour un montant de 25 031 738,87 € se présentent ainsi :

- Chapitre 011 Charges à caractère général	7 857 891,45 €
- Chapitre 012 Charges de personnel	12 417 571,80 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues	21 493,90 €
- Chapitre 014 Atténuation de produits	160 000,00 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 779 831,72 €
- Chapitre 66 Charges financières	722 000,00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles	72 950,00 €

Les dépenses d'ordre d'un montant de 3 997 286,68 € sont constituées par :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 026 972,30 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	1 970 314,38 €

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 22 631 784,33 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses	1 702 706,00 €
- Chapitre 73 Impôts et taxes	12 253 123,00 €
- Chapitre 74 Dotations, subventions, participations	7 571 489,83 €
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	467 895,00 €
- Chapitre 76 Produits financiers	20,00 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels	65 000,00 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges	571 550,50 €

et comprennent notamment :

- **le produit global des impôts et taxes (chapitre 73)** qui s'élève à : 12 253 123,00 €
dont les principaux postes sont :

* Reversement de fiscalité	1 967 490,00 €
· Attribution de compensation	1 787 490,00 €
· Dotation de solidarité communautaire	180 000,00 €
* Produit voté des 3 taxes	9 260 091,00 €
* Taxe sur l'électricité	430 000,00 €

Il est proposé de reconduire les taux de 2016 pour l'année 2017 :

* Taxe d'habitation	17,59 %
* Taxe foncière bâtie	18,68 %
* Taxe foncière non bâtie	44,74 %

- **les dotations, subventions et participations (chapitre 74)** qui s'élèvent à 7 571 489,83 € se composent notamment de :

* la DGF	4 767 500,00 €
* la DSU	1 166 281,00 €
* la Dotation Spéciale Instituteurs	2 808,00 €
* Subventions et participations	612 587,83 €
* la Dotation de recensement	4 237,00 €
* la Dotation pour les titres sécurisé	5 030,00 €
* la Dotation nationale de péréquation	164 000,00 €
* Allocations compensatrices	
- Taxe habitation	761 673,00 €
- Taxe foncière	66 885,00 €
- Contribution Economique Territoriale (ancienne taxe professionnelle) :	20 488,00 €

Les recettes d'ordre pour un montant de 170 000,00 € sont constituées par :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections 170 000,00 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	9 573 880,08 €
* Mouvements réels	6 373 015,68 €
dont 822 000,00 € correspondant au remboursement en capital de la dette	
* Mouvements d'ordre de section à section	170 000,00 €
* Déficit d'investissement	484 185,43 €
* Restes à réaliser 2016	2 546 678,97 €
<u>Recettes</u>	9 573 880,08 €
* Mouvements réels	2 545 729,00 €
* Mouvements d'ordre de section à section	3 997 286,68 €
* Restes à réaliser 2016	572 910,74 €
* Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement	2 457 953,66 €

DEPENSES

Les dépenses réelles évaluées pour un montant de 6 373 015,68 € se répartissent ainsi :

* Mouvements de dettes (chapitre 16)

dont Remboursement du capital de la dette	822 000,00 €
Dépôts et cautionnement reçus	3 000,00 €

* Equipement

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	459 449,00 €
- Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	375 189,18 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 239 437,66 €
- Chapitre 23 Travaux en cours	3 473 939,84 €

Les dépenses d'ordre d'un montant de 170 000,00 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections 170 000,00 €

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 2 545 729,00 € sont constituées par :

* <u>Les subventions d'investissement</u> (Chapitre 13)	831 229,00 €
- Amendes de police	235 000,00 €

- Etat et établissements nationaux	334 845,00 €
- Région	81 384,00 €
- Département	180 000,00 €
* <u>Les participations aux travaux d'équipement</u> (Chapitre 10)	655 500,00 €
- FCTVA	605 500,00 €
- Taxe d'Aménagement	50 000,00 €
* <u>Les emprunts et dette</u>	801 000,00 €
- Emprunt	800 000,00 €
- Dépôts et cautionnements versés	1 000,00 €
* <u>Autres immobilisations financières</u>	95 000,00 €
- Créances sur les collectivités et ets publics	95 000,00 €
* <u>Les produits des cessions d'immobilisations</u>	163 000,00 €
<u>Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement</u>	2 457 953,66 €
<u>Les recettes d'ordre</u> pour un montant de 3 997 286,68 € sont constituées par :	
- Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 026 972,30 €
- Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	1 970 314,38 €

II – BUDGETS ANNEXES

EAU

- **la section de fonctionnement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 043 768,52 € HT.

L'équilibre de la section est entièrement assuré par le produit de la vente de l'eau.

Les prévisions de vente d'eau sont établies sur les bases suivantes :

- Vente d'eau aux abonnés 1 000 000 m3
- Vente d'eau aux collectivités 1 100 000 m3

Dépenses :

<u>Chapitres</u>	011 Charges à caractère général	943 088,00 €
	012 Charges de personnel et frais assimilés	393 640,00 €
	014 Atténuation de produits	900 000,00 €
	65 Autres charges de gestion courantes	2 515,00 €
	66 Charges financières	84 313,52 €
	67 Charges exceptionnelles	50 000,00 €
	023 Virement à la section d'investissement	395 000,00 €
	042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	275 212,00 €

Recettes :

<u>Chapitres</u>	70 Ventes de ppts fab., prest. serv., marchandises	1 606 330,00 €
	013 Atténuation de charges	197 400,00 €
	002 Excédent de fonctionnement	1 138 216,52 €
	042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	101 822,00 €

- **la section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 986 609,55 € HT

Dépenses

<u>Chapitres</u>	16 Remboursement d'emprunts et dettes	206 000,00 €
------------------	---------------------------------------	--------------

20 Immobilisations incorporelles	211 600,00 €
21 Immobilisations corporelles	42 000,00 €
23 Immobilisations en cours	258 790,00 €
Restes à réaliser 2016	143 474,44 €
001 Déficit d'investissement	22 923,11 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	101 822,00 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €
	021 Virement de la section d'exploitation	395 000,00 €
	1068 Réserves	166 397,55 €
	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	275 212,00 €

THEATRE

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 748 300,00 € HT.

Dépenses

<u>Chapitres</u>	- 011 Charges à caractère général	486 285,00 €
	- 012 Charges de personnel	242 000,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	5,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	10 010,00 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	- 70 Produits des services	244 500,00 €
	- 74 Dotations et participations	15 000,00 €
	- 75 Autres produits de gestion courante	424 100,00 €
	- 77 Produits exceptionnels	12 000,00 €
	- 042 Subv d'invest transféré cpte résultat	52 700,00 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 52 846,15 € HT.

Dépenses

<u>Chapitres</u>	040 Subv d'invest transféré cpte résultat	52 700,00 €
	Restes à réaliser	99,18 €
	001 Déficit d'investissement	46,97 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	13 Subventions d'équipement	42 789,18 €
	040 Amortissement des immobilisations	10 010,00 €
	1068 Excédent de fonctionnement	46,97 €

CAMPING

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 61 677,61 € HT

Dépenses

<u>Chapitres</u>	- 011 Charges à caractère général	26 524,61 €
	- 012 Charges de personnel	3 500,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	10,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	4 297,20 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	27 345,80 €

Recettes

Chapitres	- 70 Produits des services du domaine et ventes	32 000,00 €
	- 75 Autres produits de gestion courante	4 500,00 €
	- 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 314,00 €
	- 002 Excédent de fonctionnement reporté	11 863,61 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 58 429,12 € HT

Dépenses

<u>Chapitres</u>	21 Immobilisations corporelles	18 329,00 €
	040 Opération d'ordre de section à section	13 314,00 €
	001 Déficit d'investissement	26 786,12 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	1068 Reprise excédent de fonctionnement	26 786,12 €
	040 Amortissement des immobilisations	4 297,20 €
	021 Virement à la section d'investissement	27 345,80 €

PARCS DE STATIONNEMENT

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 083 117,59 € HT

Dépenses

Chapitres	- 011 Charges à caractère général	185 890,00 €
	- 012 Charges de personnel et frais assimilés	188 345,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	259,11 €
	- 66 Charges financières	32 501,98 €
	- 67 Charges exceptionnelles	113 500,00 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	497 823,99 €
	- 042 Dotations aux amortissements	64 797,51 €

Recettes

Chapitres	- 70 Ventes de prod. fab., prest. serv., marchandises	479 000,00 €
	- 77 Produits exceptionnels	68 000,00 €
	- 002 Excédent de fonctionnement reporté	196 200,59 €
	- 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	339 917,00 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 100 873,84 € HT

Dépenses

<u>Chapitres</u>	16 Remboursement d'emprunts et dettes	37 000,00 €
	20 Immobilisation corporelles	7 684,50 €
	21 Immobilisation incorporelles	87 400,00 €
	23 Immobilisation en cours	90 620,00 €
	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	339 917,00 €
	Restes à réaliser	86 550,89 €
	001 Déficit reporté	451 701,45 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	64 797,51 €
	021 Virement de la section de fonctionnement	497 823,99 €
	1068 Réserves	538 252,34 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur **Monsieur LUNTE**,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2017 et les budgets primitifs annexes 2017 (eau, théâtre, camping, parcs de stationnement) présentés par chapitre, en équilibre section par section, ainsi que leurs annexes.

Délibération n°DCM201737

7. SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2017

MONSIEUR PLACE – Nous avons douze subventions qui sont prévues au budget primitif de 2017 et que nous allons amortir sur des durées différentes selon leur destination comme vous pouvez le lire. Vous avez toute la liste avec les sommes et les durées d'amortissement, je ne vais pas les reprendre. Ces durées d'amortissement sont variables comme je vous l'ai dit en fonction de leur destination, cela peut aller de 5 ans jusqu'à 40 ans pour certains investissements. Nous vous demandons donc l'autorisation d'amortir ces subventions telles qu'elles sont présentées dans le tableau.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la nomenclature M14 volume I tome I titre I Chapitre 2 paragraphe 2 relative aux durées d'amortissement des subventions d'équipement,

Vu le décret n°2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructure d'intérêt national et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Considérant qu'il est prévu que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, ou de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national,

Considérant que douze subventions d'équipement sont prévues au Budget Primitif 2017 et que des conventions d'objectifs sont intervenues ou interviendront entre la Ville de Moulins et les partenaires, lorsque nécessaire, afin de définir les modalités de versement de la subvention d'équipement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'amortir les subventions d'équipement comme suit :

Noms de l'organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de la subvention	Durée d'amortissement
Budget annexe du théâtre	Financement des investissements	42 789,18 €	15 ans
Moulins Communauté	Achat de matériel	21 500 €	5 ans
Moulins Communauté	Construction d'un 2 ^{ème} pont sur l'Allier	25 000 €	30 ans
Moulins Communauté	Participation à l'accessibilité du bâtiment siège de Moulins Communauté	50 000 €	30 ans
La Bourbonnaise Gymnastique	Achat matériel sportif	2 000 €	5 ans
L'Etoile Gymnastique	Achat de matériel	4 000 €	5 ans
Crèche Entr'Aide à l'Enfance	Installation de climatisation	4 000 €	5 ans
Club Minéralogique de Moulins	Achat de matériel	500 €	5 ans
Particuliers	Aides aux particuliers (OPAH RU)	183 000 €	30 ans
BOUGE-TOI MOULINS	Achat matériel Carnaval et Fête de la Rivière Allier 2017	800 €	5 ans
Régie Moulins Sud	Equipement pour opération de sauvegarde de l'environnement	4 600 €	5 ans
Regard sur la Visitation	Conception de la maquette du catalogue de présentation de l'exposition temporaire 2017	34 000 €	5 ans

8. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2017

MONSIEUR PLACE – Nous avons trois taxes : la taxe d'habitation à hauteur de 17,59 %, le foncier bâti à hauteur de 18,68 % et le foncier non bâti à 44,74 %. Depuis 23 ans, comme cela a déjà été dit, nous n'avons pas augmenté ces taux d'imposition.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux recettes fiscales comprenant notamment le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation,

Considérant la volonté de ne pas augmenter les taux communaux des trois taxes directes locales,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire les taux 2016 pour l'année 2017 :

- taxe d'habitation	17,59 %
- foncier bâti	18,68 %
- foncier non bâti	44,74 %

9. REHABILITATION DU PARKING DU MARCHÉ COUVERT - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT

MONSIEUR PLACE – Nous n'avons toujours pas clôturé ce budget parce qu'il y avait un litige qui existait entre la municipalité et une entreprise. Une action avait été menée, des experts ont été nommés et les experts n'ont pas pu donner une seule conclusion, si bien que nous sommes encore obligés de réinscrire ces crédits qui sont de 12 324,50 euros à notre budget.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant :

· Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées

· Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Vu l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales décrivant la procédure à mettre en place pour l'utilisation d'une autorisation de programme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2007 concernant le programme et l'enveloppe financière de la réhabilitation du parking et du marché non permanent,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 30 mars 2007 et du 17 mai 2008 par lesquelles le Conseil Municipal avait estimé le montant des travaux à 5,5 millions d'Euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2008 relative à l'affectation des crédits de paiement pour la réhabilitation du parking et du marché non permanent,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 30 mars 2009 et du 24 septembre 2010 relatives à la diminution de l'enveloppe globale passant de 5,5 millions d'Euros HT à 5,344 millions d'Euros HT et à l'affectation des crédits de paiement pour les exercices 2009 et 2010,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 26 mars 2010, 31 mars 2011, 30 mars 2012, 28 mars 2013 et 28 avril 2014 relatives à l'affectation des crédits de paiement pour, respectivement, les exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, et actualisant l'enveloppe de l'autorisation de programme à 5 309 646,30 Euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2015, réactualisant le calendrier provisoire de l'autorisation de programme,

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation en date du 12 avril 2017 présentant la répartition des crédits de paiement,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Considérant que les crédits de paiement consommés sont de 5 297 321,80 €HT (80 000€ en 2007, 138 250€ en 2008, 1 260 526,33€ en 2009, 3 489 170,12€ en 2010, 309 107,35€ en 2011 et 20 268,00€ en 2012),

Considérant que les crédits de paiement prévisionnels de l'exercice 2016 n'ont pas été soldés, il convient de reporter les crédits de paiement sur l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

- Crédit de paiement 2017 : 12 324,50 Euros HT

Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe des Parcs de stationnement au budget de l'exercice concerné.

Délibération n°DCM201740

10. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT « PRET DE HAUT DE BILAN BONIFIE CDC – ACTION LOGEMENT » (PHBB)

MONSIEUR PLACE – C'est une garantie que nous allons accorder à Moulins Habitat pour un nouveau prêt, un PHBB, c'est un prêt de haut de bilan bonifié qui s'élève à 1 845 000 euros et qui est contracté pour une durée de 50 ans avec un différé de 20 ans. Ce différé est à 0 % sur les 20 ans. Il ne va prendre évidemment son départ que dans 30 ans, et ce à un taux fixe qui est le taux du livret A actuel à 0,75 %, plus la marge bancaire qui est de 0,60 %, c'est-à-dire que dans 20 ans, il y aura 1 845 000 qui sera à rembourser sur 30 ans au taux de 1,35 %.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de **Monsieur PLACE**,

Vu la demande formulée par MOULINS HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°62921 en annexe signé entre MOULINS HABITAT - OPH, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de la VILLE DE MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 845 544,61 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°62921, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM201741

11. CONVENTION D'OBJECTIFS 2017 - VILLE DE MOULINS / ASSOCIATIONS MOULINOISES

MADAME DEMURE – Vous vous souvenez que la Ville avait décidé de renforcer le partenariat avec les associations Moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moullins ». La Ville a décidé de renouveler ces conventions tous les ans. Elle souhaite poursuivre son effort en direction des activités associatives compte tenu de leur rôle dans la vie Moulinoise et de l'intérêt qu'elle suscite auprès des pratiquants et également auprès du public. On souhaite renouveler l'engagement en apportant un soutien financier, technique ou logistique aux associations. Il convient donc de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2017. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations, je ne vais pas toutes les citer, vous les trouvez dans la délibération, et également d'autoriser le versement des subventions au titre de l'année 2017 selon également le tableau que vous trouvez dans la délibération.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci Danièle, contre, abstention ?

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame DEMURE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 par laquelle la Ville décide de renforcer par une démarche qualité, le partenariat qu'elle a construit avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une Charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moullins »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2016 par laquelle la Ville décide de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2016,

Vu le tableau des subventions annexé au budget primitif 2017,

Vu l'avis de la commission Sport, Culture, Tourisme et Animation réunie le 10 avril 2017,

Considérant que, pour 2017, les conventions d'objectifs avec les associations moulinoises sont arrivées à échéance,

Considérant que la Ville de Moullins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique aux associations,

Considérant qu'il convient donc de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations suivantes :

A.F.A.C.
Associat° d'Aide aux Bakas Pygmées du Cameroun
CAMERA MOULINOISE - Section Cinéma-Vidéo
CERCLE GENEALOGIQUE et Héraldique du Bourbonnais
CHORALE AMICALEMENT NOTE
Ensemble Vocal INTERMEZZO
CINE BOCAGE FESTIVAL JEAN CARMET
CLUB MINERALOGIQUE DE MOULINS
Les Amis des Orgues de l'Agglomération Moulinoise
Les Amis de la Philharmonie
LES MALCOIFFES
MUSEE DU BATIMENT
POETES ET ARTISTES du BOURBONNAIS
SOCIETE BOURBONNAISE DES ETUDES LOCALES

SOCIETE D'EMULATION DU BOURBONNAIS
SOCIETE MOULINOISE DES BEAUX ARTS
SOCIETE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS pour l'étude et la protection de la nature
VILTAIS Festi BD –Institut solidaire -Yamaha Viltais Experiences
PEP 03 – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Allier
SAPAD - Service d'Assistance Pédagogique à Domicile
APAV - Accueillir pour aider à vivre
A.P.F.
BIBLIOTHEQUE SONORE - Association des Donneurs de Voix
A.V.H. - Association Valentin Haüy
CLUB MOULINOIS DE L'AGE D'OR
CROIX ROUGE FRANCAISE - Délégation de Moulins
DON DE SANG Bénévole de l'Agglomération Moulinoise
ICARAM - Instance de Coordination des Actions en faveur des Retraités de l'Agglomération Moulinoise
MOSAIQUE
REGIE MOULINS SUD
RESTAURANTS DU CŒUR
U.N.A.S.S.
V.M.E.H.
ASPTT Moulins - Général
BADMINTON
Comité d'Organisation CIRCUIT DES 4 CANTONS
CORAIL SUB
EAMYA
ETOILE Moulins - Yzeure Tennis de Table
ETOILE Moulins - Yzeure FOOT
ETOILE Moulins - Yzeure GYM
F.C.M.
GROUPE CYCLOTOURISTE DE MOULINS
GROUPE PEDESTRE MOULINOIS
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES CHAMPINS
JUDO CLUB MOULINOIS
LA BOURBONNAISE Gymnastique
La PETANQUE MOULINOISE
Les BOULES SPORTIVES
Le NOBLE ART
MOTO CLUB de MOULINS
MOULINS BASKET
MOULINS LUTTE
MOULINS TENNIS
NAUTIC CLUB MOULINOIS
ROLLER SKATE CLUB 03
ROMYA
SHISEI KAI
TRIMAY TRIMAY
ALGAM
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
A.C.V.G. P.T.T.

A.P.S.A.B. "Les Compagnons du Cerf Volant" -Association pour la Production de Spectacles et d'Animation en Bourbonnais
A.V.F. - Accueil des Villes Françaises
BOUGE TOI MOULINS
CLUB D'EDUCATION CANINE Moulins-Yzeure-Avermes
Comité de JUMELAGE MOULINS MONTEPULCIANO
Comité de Jumelage MOULINS-BAD VILBEL
Comité Départemental de l'allier du Concours National de la Résistance et de la Déportation
LA JIMBR'TEE - Association Laïque Ecole Jeu de Paume
LA MADELEINE MOULINS RIVE GAUCHE
LPO
MOULINS PROMOTION
MOULINS QUARTIER HISTORIQUE
ROTARY CLUB MOULINS
U.L.A.C. Moulins-Yzeure
U.N.R.P.A. (Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées – Section de Yzeure-Moulins-Avermes)
S.P.A.
Les Anciens de Moulins Foot
Les Amis de Nazareth
Les Pêcheurs du Val d'Allier - AAPPMA
Multicollections Bourbonnaises
Les Anciens du M.C.R.
L'Amicale des Marins

Autorise le versement des subventions au titre de 2017 selon le tableau suivant et dans les conditions précisées dans les conventions d'objectifs :

A.F.A.C.	180,00 €
Asso° d'Aide aux BAKAS PYGMEES du Cameroun	440,00 €
CAMERA MOULINOISE - Section Cinéma-Vidéo	500.00€
CERCLE GENEALOGIQUE et Héraldique du Bourbonnais	180.00€
CHORALE AMICALEMENT NOTE	180,00 €
Ensemble Vocal INTERMEZZO	180.00€
CINE BOCAGE FESTIVAL JEAN CARMET	15 900.00 €
CLUB MINERALOGIQUE DE MOULINS Investissement	500.00€
LES MALCOIFFES	17 100.00 €
Les Amis de la Philharmonie	600.00 €
MUSEE DU BATIMENT	1 500.00€
POETES ET ARTISTES du BOURBONNAIS	130,00 €
SOCIETE BOURBONNAISE DES ETUDES LOCALES	180,00 €
SOCIETE D'EMULATION DU BOURBONNAIS	900,00 €
SOCIETE MOULINOISE DES BEAUX ARTS	270,00 €
SOCIETE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS pour l'étude et la protection de la nature	200.00 €
VILTAIS : FESTI BD	8 100,00 €
Les Amis des Orgues de l'Agglomération Moulinoise	1 500.00
PEP 03 – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Allier	1 000.00€
SAPAD - Service d'Assistance Pédagogique à Domicile	400,00 €
APAV - Accueillir pour aider à vivre	300,00 €

A.P.F.	200,00€
BIBLIOTHEQUE SONORE - Association des Donneurs de Voix	200,00 €
A.V.H. - Association Valentin Haüy	1 000,00 €
CLUB MOULINOIS DE L'AGE D'OR	1 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE - Délégation de Moulins	250,00 €
DON DE SANG Bénévole de l'Agglomération Moulinoise	400,00 €
ICARAM - Instance de Coordination des Actions en faveur des Retraités de l'Agglomération Moulinoise	200,00 €
MOSAIQUE	700,00 €
REGIE MOULINS SUD <i>Fonctionnement</i> <i>Investissement</i>	9 200,00 € 4 600,00 €
RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR	350,00 €
U.N.A.S.S.	250,00 €
V.M.E.H.	100,00 €
ASPTT Moulins - Général	6500,00 €
BADMINTON	650,00€
Comité d'Organisation CIRCUIT DES 4 CANTONS	1 900,00 €
CORAIL SUB MOULINS	475,00 €
EAMYA	9 400,00 €
ETOILE Agglomération Moulins-Yzeure - TENNIS DE TABLE	760,00 €
ETOILE Moulins - Yzeure FOOT	2375,00 €
ETOILE Moulins - Yzeure GYM <i>Fonctionnement</i> <i>Investissement</i>	4 000,00 € 4 000,00 €
FCM	56 068,00 €
GROUPE CYCLOTOURISTE DE MOULINS	95,00 €
GROUPE PEDESTRE MOULINOIS	250,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES CHAMPINS	95,00 €
JUDO CLUB MOULINOIS	1 900,00 €
LA BOURBONNAISE Gymnastique <i>Fonctionnement</i> <i>Investissement</i>	24 200,00€ 2 000,00 €
La PETANQUE MOULINOISE	3 325,00 €
Les BOULES SPORTIVES	700,00 €
Le NOBLE ART	2375,00 €
MOTO CLUB de MOULINS	4 000,00 €
MOULINS BASKET	11 400,00 €

MOULINS LUTTE	475.00€
MOULINS TENNIS	6 700,00 €
NAUTIC CLUB MOULINOIS	15 000.00 €
ROLLER SKATE CLUB 03	300.00 €
ROMYA	3800,00 €
SHISEI KAI	1 500.00€
TRI MAY	95,00 €
VILTAIS Yamaha Viltais Expériences	1 425,00 €
A.C.V.G. P.T.T.	100,00 €
A.P.S.A.B. "Les Compagnons du Cerf Volant" - Association pour la Production de Spectacles et d'Animation en Bourbonnais	1 600.00 €
A.V.F. - Accueil des Villes Françaises	300.00 €
BOUGE TOI MOULINS	
<i>Fonctionnement</i>	1 605.00€
<i>Investissement</i>	800.00€
CLUB D'EDUCATION CANINE Moulins-Yzeure-Avermes	200,00 €
Comité de JUMELAGE MOULINS MONTEPULCIANO	3 300,00 €
Comité de Jumelage MOULINS-BAD VILBEL	3 300,00 €
Comité Départemental de l'allier du Concours National de la Résistance et de la Déportation	80.00€
LA JIMBR'TEE - Association Laïque Ecole Jeu de Paume	100.00 €
LA MADELEINE MOULINS RIVE GAUCHE	500,00 €
LPO	7 000,00 €
MOULINS QUARTIER HISTORIQUE	1 600,00 €
ROTARY CLUB MOULINS	300.00 €
<i>Exceptionnelle</i>	
SPA	13 300,00 €
ULAC (ex U.F.A.C. Locale Moulins-Yzeure)	600,00 €
U.N.R.P.A. - Union Nationale des Retraités et des Personnes âgées - Section de Yzeure-Moulins-Avermes	100,00 €
MOULINS PROMOTION	15 000,00 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2017.

Délibération n°DCM201742

12. AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION REGARD SUR LA VISITATION, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER ET LA VILLE DE MOULINS

MADAME RONDEPIERRE - C'est un avenant comme celui que nous avons passé l'année dernière. Comme vous le savez le Département et la Commune se sont engagés aux côtés de l'association par une convention tripartite en date du 7 novembre 2003. Il s'agissait d'aider l'association à gérer le Musée de la Visitation, ouvert officiellement le 1^{er} janvier 2005. Le Musée de la Visitation est accessible, vous le savez place de l'ancien palais et depuis 2007, l'association organise des expositions temporaires à l'Hôtel Demoret, qui sont toujours particulièrement brillantes. La convention tripartite en date du 7 novembre 2003 est donc arrivée à échéance. C'est pourquoi une nouvelle convention entre les trois structures a été conclue. Dans la nouvelle convention d'objectifs en date du 29 novembre 2013, il est prévu à l'article 6 que le montant des aides départementales et communales sera fixé, chaque année, par avenant à la convention. En 2016, un avenant n°2 a été conclu, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal en 2017, un avenant n°3 prévoyant que : « *L'alinéa 2 de l'article 3 de ladite convention est remplacé par la phrase suivante : L'aide financière du Département de l'Allier sera de 75 000 euros en subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 et de la Ville de Moulins sera de 97 000 euros en subvention au titre de l'année 2017 répartis*

comme suit : 63 000 euros en fonctionnement et 34 000 euros en investissement. » Je vous demande donc la possibilité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°3.

MONSIEUR LE MAIRE – Question ? Contre, abstention ? Merci pour cette approbation unanime par rapport à quelque chose qui fait honneur à la vie culturelle de notre Ville.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame RONDEPIERRE,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant l'association qui reçoit une subvention à produire ses bilans à la collectivité qui l'a subventionnée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2003 décidant de soutenir la création de l'Association Regard Sur la Visitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'Association Regard Sur la Visitation, le Conseil Général et la Ville de Moulins et ce pour une durée de dix ans, pour la gestion d'un espace consacré aux collections de l'association Regard sur la Visitation,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 9 avril 2015 et 1^{er} avril 2016 approuvant la conclusion des avenants n°1 et n°2 à la convention d'objectifs signée le 29 novembre 2013,

Vu la convention d'objectifs entre l'Association Regard Sur la Visitation, le Conseil Général et la Ville de Moulins en date du 10 décembre 2013 ainsi que ses avenants n°1 en date du 1^{er} décembre 2015 et n°2 en date du 12 avril 2016,

Vu la demande en date du 2 novembre 2016 de l'Association Regard Sur la Visitation sollicitant une subvention pour l'année 2017,

Vu la délibération en date du 9 décembre 2016 relative au versement d'un acompte par anticipation sur l'exercice 2017 avant le vote du budget 2017 à l'association Regard Sur la Visitation,

Vu l'avis de la commission Activités Sport, Culture, Tourisme et Animations réunie le 10 avril 2017,

Considérant que plusieurs projets sont prévus pour l'année 2017, à savoir :

- une nouvelle exposition « Dentelles de mode, mode des dentelles »,
- la publication d'un onzième ouvrage consacré à l'art dentellier rappelant ses origines et ses usages civils, et montrant comment les visitandines d'Europe ont réalisé certaines dentelles mais surtout réemployé et conservé des dentelles civiles depuis les précieuses chemises de leur fondateur jusqu'aux voiles de mariée du XX^{ème} siècle,

Considérant que le Conseil Départemental de l'Allier et la Ville de Moulins souhaitent continuer de soutenir l'Association Regard Sur la Visitation et ce, notamment par le biais du versement, par chaque collectivité, d'une subvention pour l'année 2017, d'un montant prévisionnel de 75 000 euros pour le Conseil Départemental et pour la Ville de Moulins d'un montant prévisionnel de 97 000 euros ; étant entendu que pour la Ville la répartition sera la suivante : 63 000 euros en fonctionnement, 34 000 euros en investissement,

Considérant qu'un avenant n°3 à la convention d'objectifs doit, de ce fait, être conclu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'approuver la conclusion d'un avenant n°3 à la convention d'objectifs, qui prévoit dans son article 1^{er} :

« L'alinéa 2 de l'article 3 de ladite convention est remplacé par la phrase suivante :

L'aide financière :

- du Département de l'Allier sera de 75 000 Euros en subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017,

- de la Ville de Moulins sera de 97 000 Euros en subvention au titre de l'année 2017 répartis comme suit, 63 000 Euros en fonctionnement, 34 000 Euros en investissement »,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à intervenir et tel qu'annexé à la présente délibération,

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

Délibération n°DCM201743

13. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA VILLE DE MOULINS POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE "DOSSIER 13"

MADAME RONDEPIERRE – Le spectacle se déroulera les 22 et 24 mai prochains. Il nous tient particulièrement à cœur. Il est effectivement le résultat du travail d'une compagnie régionale Procédé Zèbre, qui est déjà intervenue à plusieurs reprises sur notre territoire. Ce spectacle a pour thème de travail les résistantes, les femmes qui se sont engagées dans la résistance dans l'Allier. Il mettra en valeur, sept femmes et évidemment la compagnie a trouvé qu'il ne pouvait pas en être autrement et qu'il fallait investir cette Mal Coiffée, qui est chargée de tellement d'histoires concernant la Seconde Guerre Mondiale. Il nous fallait pour cela un accord avec le Département. Vous connaissez tous la Mal Coiffée, vous savez qu'aujourd'hui c'est particulièrement difficile d'y faire des interventions. Là, je remercie très fortement le Département qui a su effectivement s'ouvrir face à cette proposition puisque ce spectacle sera une déambulation et, comme vous l'avez vu à l'intérieur du règlement, nécessitera d'utiliser le donjon de la tour de la Mal Coiffée, la salle du rez-de-chaussée, la salle du deuxième étage, les cachots en sous-sol, la cour ouverte et la cour d'accueil du château, puisqu'il y aura une déambulation. Comme vous le savez, on ne peut avoir qu'entre 17 et 20 personnes à l'intérieur de chacune de ces cours et il faut tout un système de déambulation pour que cela présente un intérêt. Je compte sur votre présence les 22 et 24 mai prochains.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, approbation unanime.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame RONDEPIERRE*,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme et Animation réunie le 10 avril 2017,

Considérant la volonté du Conseil Départemental de l'Allier et de la Ville de Moulins de développer des actions de partenariat dans le cadre de projets culturels communs,

Considérant le choix du théâtre municipal de Moulins de programmer dans le cadre de sa saison culturelle 2016-2017 plusieurs représentations du spectacle « Dossier 13 », spectacle créé et mis en scène par l'association Procédé Zèbre et ayant pour thématique principale le témoignage de sept femmes résistantes,

Considérant la demande de l'association Procédé Zèbre de pouvoir jouer le spectacle « Dossier 13 » dans l'enceinte et aux abords du Château des ducs de Bourbons « La Mal Coiffée » et ce en raison de la thématique même du spectacle,

Considérant l'ensemble de ces éléments, le Conseil Départemental de l'Allier s'engage à mettre gracieusement à la disposition de la Ville de Moulins le Château des ducs de Bourbons « La Mal Coiffée » pour l'organisation des représentations du spectacle « Dossier 13 » du 22 au 24 mai 2017,

Considérant que ce partenariat participe au renforcement des liens entre différentes entités culturelles du territoire pour la réalisation d'un projet commun,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le Conseil Départemental de l'Allier et la Ville de Moulins pour l'organisation du spectacle « Dossier 13 », telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération n°DCM201744

14. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER - MUSEES DEPARTEMENTAUX DE MOULINS

MONSIEUR LUNTE – On poursuit dans les bonnes relations entre le Département et la Ville de Moulins cette fois-ci pour le service du patrimoine. Il a été exprimé le souhait de la part du Département de mettre en place une convention pour bien encadrer sur le plan administratif des visites organisées et gérées par des guides de la Ville, mais tenues dans les bâtiments, dans les lieux du Département comme le Château des ducs de Bourbon « La Mal Coiffée » et la cour de l'hôtel de Mora « le MIJ ». Vous avez la convention en annexe et donc je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

MONSIEUR LAHAYE – Oui, Monsieur le Maire, je pense qu'effectivement c'est une très bonne délibération et évidemment nous nous associerons à cette convention. Nous avons assisté avec Stefan, hier, à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme et le débat est revenu sur le City-pass. Je trouve véritablement, enfin c'est plus de la compétence de Moulins Communauté, mais je crois qu'au niveau de notre Ville, c'est très important, comme on l'a dit, que nous soyons tous au fait en tant qu'élus par rapport à cette évolution du

City-pass. Moi, j'ai appris, par exemple, qu'il y avait la gratuité au niveau des transports ce que je n'avais pas vu. Je pense qu'il y a vraiment une offre qui est très riche avec une aide qui est forte, je ne sais pas après si on peut encore développer cette idée. Je trouve que, par exemple, la mise sous forme numérique de ce City-pass... franchement je crois que cela vaut le coup par rapport à ça. A la fin de cette réunion de l'Office de Tourisme, il y a eu aussi une annonce qui était intéressante, c'est un partenariat avec la SNCF qui va faire des billets de groupe pour Paris, qui ne seront pas chers et la SNCF est en train de travailler aussi une liaison disons ferroviaire et bus par rapport au PAL ce qui est, à mon avis, aussi une richesse pour nous qui est très importante.

MONSIEUR LE MAIRE – On a mené, puisque l'on a signé avec SNCF intercités, un accord qui remonte à 3 ou 4 mois et qui est dirigé par un ancien de Moulins que vous connaissez, qui a été un de nos élus et qui a voulu véritablement jouer le lien entre la SNCF et l'exploitation touristique, donc voilà cela marche bien. Bien, alors on est tous d'accord, j'imagine.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUNTE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu la délibération du 26 septembre 2013 relative à la signature de la convention Ville d'art et d'histoire entre la Ville de Moulins et le Ministère de la Culture, ainsi que la signature de ladite convention le 21 novembre 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental actant la mise à disposition du site de la Mal Coiffée dans le cadre des visites du quartier historique organisées par le service Patrimoine de la Ville de Moulins,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 10 avril 2017,

Considérant l'engagement de Moulins, Ville d'art et d'histoire, à développer ses actions de partenariat avec les structures culturelles locales,

Considérant que le Conseil Départemental, Direction des musées départementaux, propose à la Ville de Moulins la signature d'une convention afin de développer le partenariat entre les musées départementaux et la Ville, en vue de l'organisation de plusieurs visites de sites tels que le Château des ducs de Bourbon (Mal Coiffée) et la cour de l'hôtel de Mora (Musées de l'Illustration Jeunesse), dans le cadre de sa programmation estivale pour l'année 2017 et celles à venir,

Considérant que le développement de ce partenariat participe au renforcement de l'action de médiation menée par le service du Patrimoine de la Ville de Moulins, Ville d'art et d'histoire,

Considérant que la présente convention est établie pour 3 ans, à compter de la date de signature de ladite convention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant le partenariat entre le Conseil Départemental de l'Allier et la Ville de Moulins dans le cadre des actions du service Patrimoine de Moulins, Ville d'art et d'histoire.

Délibération n°DCM201745

15. DEMANDE DE SUBVENTION - EGLISE SAINT-PIERRE - RESTAURATION DU TABLEAU "LE MARTYRE DE SAINT-ETIENNE"

MONSIEUR LUNTE – Nous avons un trésor caché, qui se trouve dans une partie inaccessible de l'église Saint-Pierre, qui est la toile de Jean Richier. « Le Martyre de Saint-Étienne » fut inscrit au titre des monuments historiques le 30 septembre 2010. Compte tenu de la qualité de cette toile, nous souhaitons engager une restauration. La subvention accordée par la Direction Générale des Affaires Culturelles ne peut pas dépasser 50 % HT du budget de restauration, mais néanmoins nous allons la demander et donc, cela doit être fait par le Maire pour que vous voyiez la toile. Actuellement, on ne voit pas grand-chose, je vous l'accorde mais c'est une grande toile qui date du 17^{ème} siècle. Alors, on demande à Monsieur le Maire à solliciter et percevoir la subvention afférente à cette opération auprès de la DRAC.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, juste une question, Stefan, tu dis « il est inaccessible », une fois qu'il sera restauré, il deviendra accessible ?

MONSIEUR LUNTE – Oui, oui sauf qu'actuellement il est dans une partie qu'on ne peut pas visiter.

MONSIEUR LE MAIRE – Aujourd'hui ce n'est pas un problème, mais demain quand il sera restauré grâce à l'action que l'on est en train de voter, on pourra le voir. Les fidèles, les visiteurs de l'église Saint-Pierre pourront le voir. Ok, contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUNTE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu les articles L 622-7 et R 622-53 du Code du Patrimoine relatifs aux restaurations des objets mobiliers classés,

Vu le cahier des charges établi par la Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de l'Allier,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 10 avril 2017,

Considérant que la toile de Jean Richier « le Martyre de Saint-Etienne » a été inscrit au titre des Monuments Historiques le 30 septembre 2010,

Considérant la qualité de cette toile de Jean Richier « le Martyre de Saint-Etienne » réalisée au début du 17^e siècle et l'intérêt de sa restauration constaté lors d'une visite dans l'église Saint-Pierre du Conservateur des Monuments historiques pour l'Auvergne le 27 octobre 2011,

Considérant qu'après étude des devis et sur les conseils de la Conservatrice des Antiquités et Objets d'art de l'Allier, le devis à retenir s'élève à 7438€ HT,

Considérant qu'au titre de cette opération et avant tout engagement de dépense, il convient de solliciter la subvention nécessaire à la réalisation de cette opération auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Considérant que la subvention accordée par la Direction Générale des Affaires Culturelles ne peut dépasser 50% hors taxe du budget de restauration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et percevoir la subvention afférente à cette opération auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

Délibération n°DCM201746

16. CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET MOULINS HABITAT - RESIDENCES GRAVIERE-CAMPAGNE SISES 90-92 BOULEVARD DE NOMAZY

MADAME LEGRAND – Lors du Conseil Municipal du 10 mars, nous avons accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 60 % à Moulins Habitat pour le remboursement d'un prêt de 1 120 948 euros, contracté auprès de la Caisse de Dépôt et Consignations en vue de financer la réhabilitation de 32 logements dans la résidence « gravière-campagne ». En contrepartie de cette garantie financière dans la limite de 20 % des programmes concernés, la collectivité peut bénéficier d'un droit de réservation de 3 logements. C'est l'objet de cette délibération, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logement établie entre la Ville de Moulins et Moulins Habitat pour justement cette résidence « gravière-campagne » et c'est une réservation de 3 logements.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 441-1 et les articles R 441-1, R 441-5 et R 441-6 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 10 mars 2017 relatives aux garanties d'emprunts à Moulins Habitat pour la réhabilitation de la Résidence Gravière – Campagne sise boulevard de Nomazy à Moulins,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 10 avril 2017,

Considérant que, par délibérations du Conseil Municipal du 10 mars 2017, la Ville de Moulins a accordé sa garantie d'emprunt :

- à hauteur de 60 % à Moulins Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 120 948 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer la réhabilitation de 32 logements dans la Résidence Gravière-Campagne à Moulins (03),

Considérant que les articles L 441-1 et R 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation déterminent les conditions dans lesquelles les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent contracter des obligations de réservations de logements :

- en contrepartie d'une garantie financière, dans la limite de 20 % des programmes concernés,

7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements établie entre la Ville de Moulins et Moulins Habitat, telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération n°DCM201747

17. AVIS DE LA COMMUNE SUR UNE CESSION DE PATRIMOINE ENTRE BAILLEURS SOCIAUX CONCERNANT LES PROPRIETES SISES 1, 3 ET 7 ALLEE DES PYRACANTHAS

MADAME LEGRAND – Monsieur le Préfet, en date du 21 février 2017, nous a sollicités pour que le Conseil Municipal donne un avis sur le projet de cession de patrimoine de l'ESH Dom'aulim au profit de l'OPH Moulins Habitat. Dom'aulim se dessaisit d'un peu de son patrimoine pour plus se concentrer sur sa région. Il y a 3 logements individuels qui sont concernés : 1, 3 et 7 allée Pyracanthas. C'est un patrimoine qui est en bon état. Je vous propose de donner un avis favorable à cette cession de Dom'aulim à l'OPH Moulins Habitat pour ces 3 logements.

MONSIEUR LE MAIRE – Très bien, contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND,**

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu les articles L 443-7 et L 443-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le courrier de la Préfecture de l'Allier en date du 21 février 2017 sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur le projet de cession du patrimoine de l'ESH Dom'aulim,

Considérant que la cession porte sur 6 logements situés dans le département de l'Allier,

Considérant qu'une partie de ce patrimoine est située sur la commune de Moulins :

- 1 allée des Pyracanthas : 1 logement individuel
- 3 allée des Pyracanthas : 1 logement individuel
- 7 allée des Pyracanthas : 1 logement individuel

Considérant que ce patrimoine est en bon état et que cette cession sera transparente pour les locataires par le maintien des niveaux de loyers,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 10 avril 2017,

7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de donner un avis favorable à la cession, par l'ESH Dom'aulim à l'OPH Moulins Habitat, de la partie du patrimoine située sur la commune de Moulins.

Délibération n°DCM201748

18. DECLASSEMENT ET CESSION DE LA PARCELLE AK 145 SISE IMPASSE DES JONCS (ESPACE VERT) A MADAME FAUCOLNIER ELODIE ET MONSIEUR DESBORDES BERTRAND – ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 13 OCTOBRE 2016

MADAME LEGRAND – C'est la même délibération que celle passée le 13 octobre 2016, mais il y avait eu un oubli sur cette délibération, c'est-à-dire qu'avant la cession de la parcelle il fallait la déclasser. On annule la délibération d'octobre et on la remplace en ajoutant d'abord le déclassement, puis la cession. Voilà, mais sinon le reste est exactement comme nous l'avons voté, on rajoute simplement le déclassement qui avait été omis.

MONSIEUR LE MAIRE – Ok, contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune et aux opérations immobilières,

Vu la délibération municipale du 10 juillet 2015 relative au classement dans le domaine public de l'impasse des joncs comprenant la parcelle AK 145,

Vu la délibération municipale du 13 octobre 2016 relative à la cession de la parcelle AK 145 sis impasse des Joncs à Madame Faucolnier et Monsieur Desbordes,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 9 mai 2016,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 10 avril 2017,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire de la parcelle située impasse des Joncs, cadastrée Section AK n° 145, d'une superficie de 303 m²,

Considérant que cette parcelle a été rétrocédée à la Ville de Moulins par l'association des copropriétaires de l'impasse des joncs suivant l'acte notarié des 27 janvier et 8 février 2016,

Considérant que la Ville de Moulins n'a pas de projet sur cette parcelle,

Considérant qu'il convient, préalablement à toute cession, de prononcer le déclassement de cette parcelle,

Considérant que l'offre d'achat de Madame FAUCOLNIER Elodie et Monsieur DESBORDES Bertrand est au même montant que l'estimation du service des domaines,

Considérant qu'un local poubelle se trouve en partie sur la parcelle AK 145, une servitude concernant l'accès et l'entretien de cette structure devra être mentionnée dans l'acte notarié de cette cession,

Considérant que la délibération du 13 octobre 2016 ne fait pas mention du déclassement préalable à la cession et qu'il convient donc de l'abroger pour prendre une nouvelle délibération prononçant le déclassement et décidant de la cession de cette parcelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'abroger la délibération municipale du 13 octobre 2016 relative à la cession de la parcelle AK 145 sis impasse des Joncs à Madame Faucolnier et Monsieur Desbordes,

Décide de prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée Section AK n°145,

Décide de vendre à Madame FAUCOLNIER Elodie et Monsieur DESBORDES Bertrand la parcelle située Impasse des Joncs, d'une superficie d'environ 303 m² cadastrée Section AK n° 145, tels que figurée au plan ci-joint, pour la somme de 4 000 €,

Dit que les frais consécutifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction.

Délibération n°DCM201749

19. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION "SORTIE DE VACANCE D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MONSIEUR GOUJON FREDERIC POUR LE LOCAL SIS 7 PASSAGE D'ALLIER

MADAME LEGRAND – Monsieur Goujon va ouvrir un commerce dans le secteur de l'équipement de la personne au 7 passage d'Allier. Il nous a donc déposé une demande de subvention par laquelle il s'engage à

exploiter le local pendant une durée de deux ans et en cas de non-respect de ses obligations, il s'engage à rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins. Vous savez que cette prime est importante et qu'elle se monte à un montant de 10 000 euros. La commission chargée d'examiner les dossiers s'est réunie et a émis un avis favorable. C'est pour ça que l'on vous propose de voter cette subvention pour Monsieur Goujon.

Concernant l'activité principale, je vais vous donner quelques détails parce que c'est un commerce un peu particulier. L'activité principale de Monsieur Goujon sera un projet qui tourne autour des casques de sport, particulièrement des casques auto, moto, karting, etc..., mais cela peut aussi se décliner autrement. Il a fait une étude approfondie et il n'y a que sept entreprises en France qui proposent ce service. C'est un service de décoration de casque par aérographe. Vous savez que les compétiteurs et les passionnés de moto, de karting ou autres sont très attachés à cet élément de sécurité, qui est le casque et ils aiment beaucoup qu'il soit personnalisé. Il a un carnet de commandes déjà bien important et il souhaite s'installer dans notre Ville parce qu'à 35 minutes maximum de Moulins, il y a quatre circuits importants : le circuit du Bourbonnais à Montbeugny, le circuit de Lurcy-Lévis, le circuit de Magny-Cours et le circuit international de karting de Varennes. Il a vraiment du potentiel en vue du développement de son entreprise, nous lui faisons confiance et nous lui souhaitons plein de bonnes affaires.

MONSIEUR LE MAIRE – Pour que l'on ne me reproche pas après un manque de transparence, il y a un petit astérisque qui dit que tout conseiller municipal qui rejoindra pour un Conseil Municipal l'Hôtel de Ville en moto devra avoir un casque personnalisé. Donc, voilà je vous le dis pour pas que...

MADAME DE BREUVAND – Port du casque obligatoire au Conseil Municipal.

MONSIEUR LE MAIRE – Approbation unanime, merci. On souhaite de tout cœur bon vent à ce nouveau commerce qui, encore une fois, et c'est ce que je trouve sympathique, est original. On dote, c'est une niche j'espère qu'elle marchera bien. On lui souhaite bon vent.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'État, l'Anah, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS, et la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 27 juin 2014 et du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de prorogation de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 20 mars 2017 de Monsieur GOUJON Frédéric, domicilié à Yzeure (03) 19 boulevard du Moulin à Vent,

Vu l'avis favorable de la commission d'attribution de la prime « Sortie de vacance d'un local commercial » réunie le 4 avril 2017,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 10 avril 2017,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que suivant l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU la participation de la Ville de Moulins serait la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décentes et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : prime forfaitaire de 10 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Monsieur GOUJON Frédéric reprend un local commercial vacant sis 7 passage d'Allier à Moulins, pour installer un commerce dans le secteur suivant : équipement de la personne,

Considérant que Monsieur GOUJON Frédéric a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de repreneur d'un local commercial vacant depuis au moins 3 mois, dans laquelle il est précisé que le repreneur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le repreneur devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

Considérant que le montant de la prime « sortie de vacance d'un local commercial » est de 10 000 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à Monsieur GOUJON Frédéric, domicilié à Yzeure (03) 19 boulevard du Moulin à Vent, pour la reprise du local commercial sis 7 passage d'Allier à Moulins,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur GOUJON Frédéric ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, il devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201750

20. EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS - INTEGRATION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE FACULTATIVE : STRUCTURE PORTEUSE DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) "TERRITOIRE BOURBON PAYS DE MOULINS AUVERGNE" - AVIS

MADAME DE BREUVAND – Presque tout est dit dans le titre, simplement pour permettre de finaliser administrativement la prise de cette nouvelle compétence par Moulins Communauté, il faut que chaque commune membre de Moulins Communauté délibère pour émettre un avis et, au fond, pour autoriser Moulins Communauté à prendre cette compétence facultative aussi. Je sollicite mes collègues pour que nous prenions unanimement un avis favorable pour que Moulins Communauté prenne cette compétence et puisse

ensuite porter le GAL, structure importante pour nous, qui nous permet d'aller chercher des financements au niveau de la communauté européenne.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci Cécile, contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Madame de BREUVAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 relatif aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération de Moulins Communauté en date du 27 janvier 2017, donnant un avis favorable sur l'évolution des statuts communautaires en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : Structure porteuse du Groupe d'Action Local (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne »,

Vu le courrier de Moulins Communauté en date du 28 février 2017 signalant que la Ville de Moulins dispose d'un délai de trois mois pour que le Conseil Municipal se prononce sur cette évolution statutaire,

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Considérant que Moulins Communauté en devenant la structure porteuse, à partir du 1^{er} janvier 2017, du Groupe d'Action Locale (GAL) Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne, qui a pour but de porter la stratégie du programme Leader, rencontre la nécessité de modifier ses statuts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : Structure porteuse du Groupe d'Action Local (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne »,

Dit que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

Délibération n°DCM201751

21. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET L'ASSOCIATION CONNECTING BOURBON

MONSIEUR BRAZY – C'est une délibération qui me tient particulièrement à cœur, dont le but est l'octroi d'une subvention de 3 000 euros au titre de l'année 2017 à l'association de co-working de Moulins. Alors, je vais avoir l'honneur ce soir de vous donner le nom de cette association, il s'agit de « Connecting Bourbon », qui va avoir pour but de tourner autour de divers axes : créer un dynamisme local entre les divers acteurs locaux, les associations, les entreprises, et les acteurs extérieurs ; être force de proposition dans l'organisation d'événements, des start-up week-end, les Upéro, etc... D'ailleurs j'en profite pour vous signaler que le prochain Upéro aura lieu le mercredi 18 avril au Crédit Mutuel d'Yzeure à 18h45. Les personnes voulant découvrir ce que c'est un Upéro, je les invite. Le but est de confronter aussi les idées sur les problématiques de territoire chez nous.

MONSIEUR LE MAIRE – Tu peux préciser un peu ce que c'est qu'un Upéro. Tout le monde le sait...

MONSIEUR BRAZY – Je me doutais que j'allais avoir la question après. L'Upéro est un pitch de trois minutes sur un projet.

MONSIEUR LE MAIRE – Alors, vas-y sur le pitch.

MONSIEUR BRAZY – On présente pendant trois minutes un projet. C'est un rassemblement de plusieurs personnes, qui sont porteuses de projet et elles expliquent donc devant les autres pendant trois minutes l'objet, c'est un speed-dating on va dire.

MONSIEUR LE MAIRE – Alors, il y a notre collègue, Jacques, qui est un geek entièrement branché qui veut poser une question.

MONSIEUR LAHAYE – J'ai assisté au dernier Upéro justement organisé, qui avait lieu à la résidence @nima. C'est vraiment quelque chose de très bien, cela donne une image dynamique. Le fait de parler que pendant trois minutes et avec le chant du coq qui coupe finalement l'intervention, cela apprend à parler vite et il y a un rythme qui est donné et qui est tout à fait intéressant. Cela donne une image de notre territoire, qui est une image dynamique et pleine d'espoir. Par rapport à la question que Stefan se posait, c'est vrai qu'il y a beaucoup de jeunes qui portent et qui croient au niveau de notre territoire et c'est une très bonne chose.

MONSIEUR LE MAIRE – En tout cas, Jacques, je te remercie de la suggestion que tu fais et au prochain conseil sur la suggestion de Jacques Lahaye, vous aurez trois minutes d'intervention dans un pitch pour donner une image dynamique avec le chant du coq après, puisque j'ai noté que tu me demandais de faire le chant du coq au bout de trois minutes d'intervention et donc, j'ai noté que ton prochain pitch serait quelque chose de très dynamique. Merci de ta suggestion, je n'osais pas la faire mais on va vraiment vous la proposer la prochaine fois.

MONSIEUR BRAZY – Merci, Jacques, de ton intervention, je crois que je n'ai plus grand-chose à dire. Je disais aussi que le but de Connecting Bourbon est aussi d'ouvrir justement notre territoire sur la région intégrant des structures telles que « La Cordée », qui a une communauté d'espaces de co-working. On peut aussi envisager une ouverture sur la France, sur l'Europe. Je fais un clin d'œil à Stefan s'il veut faire visiter Bruxelles et faire découvrir l'économie à Bruxelles, on est partant. En plus de ça, il faut savoir quand même que le Connecting Bourbon est quelque chose de participatif et n'a pas d'économie réelle, on est vraiment dans une économie expérimentale. Ce sera donc à ces structures de trouver son économie. Ce que je voulais ajouter, au-delà de ça, c'est quand même la cohérence que l'on a au niveau des jeunes, porteurs de projet, à la Mairie de Moulins, parce que l'on a quand même été à l'origine de la création, de l'arrivée de la fondation FACE sur le territoire Bourbonnais, on a eu la Fabrique du Numérique. Derrière ça, on a des jeunes qui s'investissent, qui vont justement travailler sur la création du site internet de Connecting Bourbon, donc on a vraiment une cohérence au sein de l'orientation que l'on veut donner au projet pour les jeunes, sans compter le FABLAB qui pourra s'adosser, même intégrer Connecting Bourbon et les pépinières qui sont là justement pour être vraiment des incubateurs pour les jeunes de talent sur notre territoire, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci à toi, y a-t-il des questions ? Je crois que l'on est tous unanimes, j'imagine, sur cette délibération. Ce que je voudrais vraiment saluer, c'est ce qui est fait notamment par ceux qui ont lancé cet espace de co-working et, encore une fois, qui trouvent le moyen de structurer l'action qui est menée, voilà je trouve que c'est très bien. Il y a encore évidemment du chemin mais ils s'y mettent et je pense que Connecting Bourbon, c'est quelque chose vraiment d'encourageant et je suis ravi de pouvoir les accompagner là-dedans. Approbation unanime, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur BRAZY*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Considérant que dans le cadre de la rénovation complète de sa salle des fêtes sise Place Maréchal de Lattre de Tassigny, en 2016, la Ville de Moulins a créé un espace de co-working ouvert avec des bureaux partagés, des bureaux fermés, un espace de convivialité, un mini studio d'enregistrement son et vidéo, et des zones de rangements, et a doté cette structure d'un accès internet et de mobilier permettant d'assurer les missions et le bon fonctionnement de cet espace collaboratif et coopératif facilitant le lien entre les populations.

Considérant que l'Association « Connecting Bourbon » a comme objet social :

- de créer du lien entre les acteurs du territoire et hors Agglomération.
- de gérer, connecter et animer l'Espace de co-working Moulins.

Considérant que la Ville de Moulins a toujours affirmé :

- son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique aux associations,

Considérant qu'en raison de son action basée sur le territoire de la Ville de Moulins et son objet social comprenant l'animation de l'espace de co-working destiné à créer du lien entre les acteurs locaux et extérieurs, l'Association « Connecting Bourbon » de Moulins présente un intérêt local certain,

Considérant qu'il convient donc de conclure une convention de partenariat avec l'Association « Connecting Bourbon » Moulins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association « Connecting Bourbon »,

Décide de verser une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2017 à l'Association « Connecting Bourbon »,

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2017.

Délibération n°DCM201752

22. ACHAT DE GAZ NATUREL - AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

MONSIEUR PLACE - Vous savez que, depuis 2014, nous appartenons à un groupement de commandes pour l'achat de notre énergie avec notre partenaire le SDE. Pour ceux qui ne le savent pas, à chaque modification de la structure de ce groupement, nous sommes obligés de passer en délibération l'acceptation des nouveaux participants. Comme il y a un nouveau marché concernant le gaz en 2017, il y a plusieurs communes qui ont demandé à participer à ce groupement. Il nous faut donc, aujourd'hui, signer un avenant à la convention consécutive de ce groupement de commandes.

MONSIEUR LE MAIRE – Bon, on est tous d'accord. Merci, on a mené à bien notre ordre du jour.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2016-130 du 10 février 2016 portant adaptation des livres Ier et III du code de l'énergie au droit de l'Union Européenne et relatif aux marchés intérieurs de l'électricité et du gaz,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2014 décidant d'adhérer au groupement de commandes « pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 octobre 2014 décidant d'abroger la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel en date du 15 juillet 2014 et autorisant Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2015 décidant d'abroger la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel en date du 09 octobre 2014 et autorisant Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel en date du 27 mai 2015,

Vu le courrier du SDE 03 du 07 mars 2017 demandant de bien vouloir délibérer pour la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 12 avril 2017,

Considérant qu'un nouveau marché doit être lancé en 2017 et qu'à cet effet, plusieurs collectivités souhaitent intégrer le groupement de commandes,

Considérant qu'il convient donc de modifier, par voie d'avenant, l'annexe n°1 à la convention afin d'intégrer les nouveaux membres,

Considérant que cet avenant n°1 permet également de modifier les dispositions réglementaires visant le code des marchés publics, abrogé par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ci-joint,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel.

La séance est levée à 21h15.